



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9497^e séance

Jeudi 7 décembre 2023, à 9 heures

New York

Provisoire

<i>Présidents :</i>	M. Noboa Azín/M. Montalvo Sosa	(Équateur)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Cleland
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M ^{me} Dlhovo
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Criminalité transnationale organisée, multiplication des défis et nouvelles menaces

Lettre datée du 1^{er} décembre 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/933)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Criminalité transnationale organisée, multiplication des défis et nouvelles menaces

Lettre datée du 1^{er} décembre 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/933)

Le Président (*parle en espagnol*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentantes et représentants de haut niveau qui sont dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Égypte, El Salvador, Guatemala, Guyana, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Liechtenstein, Lituanie, Maroc, Mexique, Myanmar, Nigéria, Panama, Paraguay, Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Türkiye, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; M^{me} Melani Cammett, professeure d'affaires internationales à la faculté des affaires publiques de l'Université Harvard (Chaire Clarence Dillon) ; et M^{me} Victoria Nyanjura, fondatrice et Directrice générale de Women in Action for Women.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Hedda Samson, Chargée d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et S. E. M. Paul

Beresford-Hill, Observateur permanent de l'Ordre souverain de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/933, qui contient le texte d'une lettre datée du 1^{er} décembre 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par la présidence du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2023/6.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en espagnol*) : Je salue l'initiative prise par l'Équateur d'appeler l'attention sur les menaces croissantes que représente la criminalité transnationale organisée. Souvent invisible mais toujours insidieuse, la criminalité transnationale organisée constitue une menace redoutable pour la paix, la sécurité et le développement durable partout où elle sévit. Et elle est présente partout, dans tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres, du Nord ou du Sud, développés ou en développement. Quant au cyberspace, c'est devenu un eldorado virtuel pour les criminels.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les activités de la criminalité transnationale organisée prennent de nombreuses formes, mais les ramifications sont les mêmes : gouvernance affaiblie, corruption et zones de non-droit, violences effrénées, morts et destructions. Les flux financiers illicites ne représentent pas des chiffres abstraits. Ils se traduisent par des milliards d'occasions manquées en matière de développement, la perte de moyens de subsistance et une aggravation de la pauvreté. Rien que sur le continent africain, la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites font perdre plus d'argent que l'ensemble des sommes reçues au titre de l'aide publique au développement. La traite des personnes, violation odieuse des droits humains fondamentaux qui s'en prend aux plus vulnérables, se

poursuit en toute impunité. Au lieu de s'améliorer, la situation s'aggrave, en particulier pour les femmes et les filles, qui constituent la majorité des victimes de la traite dans le monde. Le trafic de drogue – l'activité la plus lucrative des groupes impliqués dans la criminalité transnationale organisée – atteint des sommets, créant des vecteurs de violence à travers le monde. Le commerce illicite des armes à feu, qui ne cesse de croître, alimente les conflits, fait des millions de morts et de blessés et contribue à une augmentation spectaculaire des activités criminelles dans de nombreuses régions du monde. Cette question a d'ailleurs été au cœur des échanges que j'ai eus lors du dernier sommet de la Communauté des Caraïbes. Le trafic de ressources naturelles, d'espèces sauvages et d'autres produits de base et services est destructeur pour les populations et pour la planète. Toutes ces activités sont de plus en plus liées entre elles et commanditées par de véritables multinationales de la criminalité internationale.

Dans un monde en crise, les économies illicites trouvent un terrain fertile pour se développer. Les répercussions socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et le relèvement inégal qui s'est ensuivi, les inégalités croissantes, la crise du coût de la vie, la réduction de la marge de manœuvre budgétaire ainsi que l'aggravation de la pauvreté et du chômage affaiblissent l'autorité de l'État, détériorent le tissu social et accroissent l'insécurité. La criminalité transnationale organisée et les conflits s'alimentent mutuellement. La criminalité est un catalyseur de conflits. Et lorsque les conflits font rage, la criminalité prospère. La criminalité sape l'autorité et les institutions de l'État, érode l'état de droit et déstabilise les structures qui sont chargées de faire appliquer la loi.

De l'Afghanistan à la Colombie, la production et le trafic de drogues illicites ont alimenté des conflits violents de longue durée. Partout dans le monde, des groupes criminels sèment la violence, la peur et l'insécurité en cherchant à avoir la mainmise sur les itinéraires utilisés par les trafiquants. Haïti est pris dans un cercle vicieux : effondrement de l'État, escalade de la violence en bande organisée et essor du commerce illicite d'armes à feu introduites en contrebande dans le pays. Ce commerce illicite incite les gangs à prendre le contrôle des ports, des autoroutes et d'autres infrastructures essentielles. Au Myanmar, la traite des personnes et les escroqueries en ligne, souvent organisées depuis l'étranger, se développent dans un contexte de violence, de répression et d'érosion de l'état de droit depuis la prise du pouvoir par les militaires en 2021. Dans de nombreux conflits, les activités des groupes impliqués dans la criminalité transnationale

organisée et des groupes armés se rejoignent et s'entrecroisent, ce qui rend encore plus difficile le règlement des conflits.

Les liens qui existent entre la criminalité organisée et le terrorisme sont particulièrement préoccupants. Les organisations criminelles développent des alliances opportunistes avec des acteurs armés désignés par le Conseil comme groupes terroristes, souvent pour tirer profit de diverses formes de trafic. Quant aux groupes terroristes, ils cherchent à établir des liens avec la criminalité organisée pour financer leurs activités.

Au Sahel, le commerce illicite de carburant, de drogues, d'armes et de ressources naturelles fournit des ressources opérationnelles aux groupes armés de la région, menaçant la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes. Les réseaux criminels utilisent les énormes sommes d'argent générées par leurs activités pour engager des groupes armés qui les protègent, ce qui rend d'autant plus complexes les conflits en cours, comme c'est le cas en Libye. En Somalie, la mainmise des Chabab sur le commerce illicite du charbon de bois fait régner l'insécurité dans toute la région et dévaste les forêts, ce qui a des répercussions dramatiques.

Le Conseil de sécurité considère de longue date, notamment dans sa résolution 2482 (2019), que la criminalité transnationale organisée représente un danger pour la paix et la sécurité internationales. Mais nous devons faire plus pour renforcer nos défenses. Je vois trois domaines d'action prioritaires.

Premièrement, nous devons renforcer la coopération. Les groupes criminels opèrent au-delà des frontières et des zones géographiques. Nous devons apporter une réponse mondiale à ce problème mondial. La coopération multilatérale est la seule voie permettant réellement de s'attaquer aux dynamiques criminelles qui alimentent la violence et prolongent les cycles de conflit. Nous avons le schéma directeur : la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles additionnels. Je demande à tous les États Membres d'appliquer pleinement la Convention et de collaborer et s'entraider pour enquêter sur les organisations criminelles et les amener à répondre de leurs actes devant la justice.

Par ailleurs, dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, nous aidons les États Membres à s'attaquer aux liens existant entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. J'espère que les États Membres parviendront à un consensus sur un nouveau traité relatif à la cybercriminalité

afin d'approfondir la coopération tout en protégeant les droits humains en ligne, comme énoncé dans mon rapport intitulé *Notre Programme commun (A/75/982)*. Il est essentiel de renforcer la coopération internationale et régionale pour faciliter la collecte, le partage et l'échange de données, car on ne peut pas prendre pour cible ce que l'on ne voit pas. La criminalité organisée n'a pas perdu de temps pour exploiter les cryptomonnaies et les outils numériques. Notre réponse doit être encore plus rapide, plus organisée et plus axée sur les données.

Deuxièmement, nous devons renforcer l'état de droit. L'état de droit est à la base de l'action que nous menons pour trouver des solutions pacifiques aux conflits et lutter contre les menaces multiformes liées à la criminalité transnationale organisée. Lorsque l'état de droit est efficace, il offre un potentiel inégalé pour instaurer la confiance entre les institutions et les personnes. Il crée des conditions d'égalité des chances et contribue à réduire la corruption. Il est le fondement des droits humains et permet un développement social, politique et économique durable, qui ne laisse personne de côté. Toutes les parties prenantes, États Membres, organisations régionales, société civile et secteur privé, ont la responsabilité de veiller au respect de l'état de droit. Mais la réalité d'aujourd'hui est que de nombreux pays ne sont pas loin de basculer dans l'état de non-droit. Des prises de pouvoir inconstitutionnelles au piétinement des droits humains, les gouvernements eux-mêmes contribuent au désordre et à l'impunité. Lorsque l'état de droit est faible, toutes les sphères de la vie publique et privée en subissent les conséquences : l'impunité prévaut, la criminalité se développe et le risque de conflit violent augmente de manière exponentielle. Ma nouvelle vision de l'état de droit vise à l'ancrer au cœur de toutes les activités de l'Organisation. Nous sommes prêts à aider les États Membres à renforcer l'état de droit avec le concours de nos équipes de pays dans le monde entier.

Troisièmement, nous devons renforcer la prévention et promouvoir l'inclusion. Cela signifie redoubler d'efforts pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le meilleur instrument dont nous disposons pour créer les conditions économiques et sociales dans lesquelles la criminalité organisée ne peut pas réussir. Cela signifie garantir le respect de tous les droits humains : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Cela signifie combattre la cybercriminalité et faire obstacle plus efficacement aux groupes criminels qui utilisent la technologie à chaque étape de leurs activités malveillantes. Cela signifie concevoir des stratégies de prévention de la criminalité qui tiennent compte du

vécu de l'ensemble des groupes et des composantes de la population, et tout particulièrement des minorités, des femmes et des jeunes. Cela signifie faire progresser l'égalité des genres, car la participation effective des femmes est essentielle à la réussite de la prévention des conflits ainsi qu'au rétablissement et à la pérennisation de la paix.

À maintes reprises, les réponses purement militaires et axées sur des mesures de répression ont montré non seulement leurs limites, mais aussi leurs effets contre-productifs. Nous devons nous efforcer d'atteindre un meilleur équilibre entre prévention et sécurité. La lutte contre la criminalité ne doit jamais servir d'excuse pour bafouer les droits humains.

(l'orateur poursuit en français)

À chaque étape, nous devons rester vigilants face à la nature sans cesse changeante du crime organisé, et repenser essentiellement nos approches, tant dans nos méthodes de travail que dans notre coopération avec les autres. Nos efforts doivent être cohérents, coordonnés, adaptés à chaque situation et axés sur la prévention. Le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer dans notre lutte collective contre la criminalité organisée. Mais pour réussir, nous devons agir ensemble et rester unis. Ensemble, engageons-nous à créer un monde plus pacifique et plus stable, un monde libéré du crime organisé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne la parole à M^{me} Waly.

M^{me} Waly (*parle en espagnol*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion d'être présente aujourd'hui. Je voudrais me faire l'écho des propos du Secrétaire général et saluer la décision du Conseil, à l'initiative de l'Équateur, de tenir le débat d'aujourd'hui sur la criminalité transnationale organisée.

(l'oratrice poursuit en anglais)

La criminalité organisée est un phénomène complexe, alimenté par divers facteurs allant de la pauvreté et des inégalités à la collusion et aux dynamiques du pouvoir, en passant par la fragilité de l'état de droit et la faiblesse des institutions. Elle dépasse les frontières nationales et a des incidences aux niveaux local, régional et mondial. Aujourd'hui, dans un contexte de conflits et d'instabilité croissants, la criminalité organisée s'implante aux quatre coins du monde, mettant en péril la paix et la sécurité internationales. Le moment est venu de prendre des mesures stratégiques, coordonnées et collectives contre cette menace.

Partout dans le monde, les marchés illicites se développent et se diversifient. Les anciennes menaces persistent, qu'il s'agisse des marchés florissants de la cocaïne ou de ceux des armes à feu illicites qui circulent dans les zones instables, alors que prolifèrent les nouveaux défis, comme les drogues synthétiques et la cybercriminalité, qui évoluent si vite que le monde peine à suivre. Sur tous les continents, la criminalité organisée est une industrie de plusieurs milliards de dollars qui alimente la violence et l'exploitation. L'étude mondiale réalisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur les homicides, qui sera présentée demain après-midi, ici à New York, révèle que les groupes criminels organisés et les bandes sont responsables de près d'un quart de tous les homicides dans le monde. Les trafiquants d'êtres humains exploitent les personnes touchées par la violence, les difficultés économiques et la dégradation de l'environnement. Très souvent, les victimes sont principalement des femmes et des enfants. Les réseaux de trafic illicite de migrants prospèrent dans les mêmes conditions, et les groupes armés non étatiques, notamment les groupes terroristes, utilisent les enfants enlevés comme combattants, en particulier en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient.

Dans un contexte de conflits armés et d'instabilité, la criminalité organisée peut souvent être un élément fondamental du cycle de la violence. Les intérêts criminels peuvent déclencher ou attiser des conflits et des tensions. Les conflits en cours se prolongent en raison d'activités criminelles qui financent les hostilités et en tirent profit, et ces mêmes intérêts criminels font obstacle à la consolidation de la paix et au retour à l'état de droit. Nous constatons ces phénomènes dans diverses parties du monde aujourd'hui. Dans les endroits où le contrôle de l'État est absent ou contesté, on sait que des acteurs non étatiques tirent profit de la criminalité transnationale organisée et contrôlent les itinéraires de trafic et les marchés illicites. Le Secrétaire général a évoqué certaines de ces situations dans sa déclaration. L'analyse menée par l'ONUDC a montré comment les marchés criminels, les crises et les conflits armés se chevauchent.

En Haïti, l'évaluation réalisée par l'ONUDC a montré comment les bandes violentes se disputent le contrôle des infrastructures clés et des itinéraires du trafic de drogue, avec l'aide d'armes à feu de plus en plus sophistiquées, introduites illégalement dans le pays, principalement à partir de l'Amérique du Nord. À chaque fois, la corruption est à la fois une source de revenus et un catalyseur des flux illicites aux frontières d'Haïti et ailleurs.

Au Sahel, notre évaluation de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée montre que les groupes armés non étatiques, dont certains sont désignés comme des groupes terroristes, sont des acteurs centraux des marchés illicites. Ils facilitent le trafic d'or et de carburant dans les zones qu'ils contrôlent, profitant de l'absence généralisée de réglementation. Ils prélèvent des taxes sur le commerce de produits médicaux falsifiés et profitent de l'instabilité.

Au Myanmar, les groupes armés non étatiques et les organisations criminelles transnationales dominent la production et le trafic de méthamphétamine dans le Triangle d'Or. Les zones frontalières où sont produites les drogues de synthèse accueillent désormais des casinos illégaux, et des d'escroqueries en ligne d'envergure mondiale y sont commises. La culture du pavot à opium au Myanmar est revenue à des niveaux jamais atteints depuis 2015, alors qu'elle a chuté de 95 % en Afghanistan.

Les effets de la criminalité organisée sont intriqués et contribuent par ailleurs à d'autres défis mondiaux. Dans le bassin amazonien, par exemple, le trafic de drogue se mêle aux exploitations minière et forestière illégales ainsi qu'à d'autres activités criminelles qui portent atteinte à l'environnement, nuisent aux communautés locales et autochtones et sapent les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Les effets de la criminalité organisée se manifestent de manière alarmante, allant de cas de violence effroyable dans les villes portuaires européennes liées au trafic de drogue aux assassinats politiques ou à l'infiltration de prisons dans certaines régions d'Amérique latine.

(l'oratrice poursuit en français)

Le crime organisé infiltre nos économies et nos institutions grâce à la corruption. Les réseaux criminels exploitent les pratiques commerciales pour faciliter leurs activités. Ils entretiennent des liens avec certaines élites et tentent d'influencer la vie politique de certains pays. Ils ont recours à certaines professions, notamment juridiques, pour échapper à la justice. Ces réseaux exploitent également les structures financières pour blanchir les produits du crime et tirent avantage des larges secteurs informels dans de nombreux pays en développement ainsi que des failles dans la réglementation des actifs virtuels.

On note que le crime organisé devient plus agile et décentralisé. Nous avons constaté dans certains secteurs économiques un changement dans la structure organique de ces groupes, moins hiérarchisés, plus fragmentés et regroupés en réseaux de spécialistes, qui fournissent des

services et collaborent entre eux. Les marchés numériques et les cryptomonnaies permettent aux transactions illicites d'étendre leur portée, d'être plus rapides et anonymes. En outre, les groupes criminels ciblent également les systèmes informatiques, engendrant de nouvelles formes de criminalité.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Les coûts et les risques liés à l'exercice d'une activité criminelle n'ont jamais été aussi faibles, et la menace mondiale que représente la criminalité organisée a atteint de nouveaux niveaux de complexité. Pour y faire face, nous avons besoin d'institutions capables de rendre la justice et de mettre fin à l'impunité, ainsi que de communautés résilientes. Nous devons également investir beaucoup plus de ressources pour nous attaquer aux marchés illicites, qui se chiffrent en milliers de milliards de dollars. Comme l'a souligné le Secrétaire général, nous devons consolider l'état de droit, renforcer la coopération internationale et améliorer la prévention et l'inclusion. En tant que gardien de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption, la vision et l'action de l'ONUSC reposent sur ces priorités.

Afin de consolider l'état de droit, nous appuyons les opérations de maintien de l'ordre et améliorons les capacités nécessaires pour désorganiser les groupes criminels, qui sont de plus en plus sophistiqués. Nous renforçons les enquêtes financières et les réseaux chargés de la confiscation des avoirs. Nous contribuons à l'élaboration de lois et de politiques et à la mise en place d'institutions axées sur l'intégrité et les droits humains, et nous veillons à ce que les prisons soient des lieux favorisant la réinsertion plutôt que la radicalisation ou la conduite d'opérations criminelles.

En vue d'améliorer la coopération internationale, nous harmonisons les interventions par le biais de la Convention contre la criminalité organisée et de la Convention contre la corruption, et nous établissons des contacts directs entre les praticiens par-delà les frontières et les régions. L'ONUSC met en place des réseaux, des référentiels et des plateformes permettant aux agents de la justice pénale de collaborer et d'échanger facilement des informations. Nous contribuons à la mise en place de bureaux frontaliers de liaison, notamment dans les zones frontalières sensibles qui sont souvent exploitées par les groupes criminels organisés. Nous nous employons également à renforcer les partenariats avec et entre les organisations régionales telles que l'Association des

nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation des États américains et l'Union africaine.

Pour promouvoir la prévention et l'inclusion, nous intensifions nos efforts en vue d'amplifier les voix des communautés concernées, de leur offrir des possibilités de progresser et de renforcer leur résilience. Nous aidons les communautés à trouver des moyens de subsistance licites et dignes qui permettent de briser les cycles de la criminalité et de la pauvreté, notamment en Colombie, en Afghanistan et au Myanmar, et nous œuvrons en étroite collaboration avec la société civile. Dans toutes nos interventions contre la criminalité organisée, nous mettons l'accent sur la protection et l'autonomisation des femmes et des filles. Celles-ci sont confrontées à l'exploitation et à la violence fondée sur le genre, mais elles sont aussi des figures de proue dont nous avons besoin pour garantir la paix et la sécurité, ainsi que l'état de droit. Comme le souligne le Secrétaire général dans sa nouvelle vision de l'état de droit, les populations et leurs besoins doivent être au cœur de notre combat contre la criminalité organisée.

Le lien entre la paix et la sécurité et l'état de droit n'a jamais été aussi pertinent. Le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies doivent prendre des mesures pour lutter contre les effets dévastateurs de la criminalité organisée. J'encourage les membres du Conseil à envisager les mesures suivantes : premièrement, apporter un appui et faire des investissements pour améliorer la collecte de données afin de mieux anticiper et surveiller la dynamique de la traite des êtres humains et de la criminalité organisée, et d'intervenir en amont ; deuxièmement, intégrer des mesures de lutte contre la criminalité organisée dans les interventions et les résolutions relatives à la paix et à la sécurité ; troisièmement, promouvoir l'inclusion de la prévention de la criminalité organisée dans les plans-cadres de coopération pour le développement durable.

Enfin, j'encourage vivement le Conseil à continuer d'accorder une attention particulière à la grave menace que représente la criminalité transnationale organisée, qui sous-tend bon nombre des problèmes en matière de paix et de sécurité dont il est saisi. L'ONUSC est déterminé à fournir des données et des analyses fiables et à soutenir les capacités opérationnelles sur le terrain pour garantir une réponse éclairée et efficace. C'est par la volonté politique et l'action collective que nous pourrions faire en sorte que la criminalité organisée ne puisse plus profiter de l'instabilité et de la fragilité pour maintenir son modèle d'activité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Waly de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Cammett.

M^{me} Cammett (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance.

La criminalité transnationale organisée s'étend à toute une série de marchés, tels que la traite et le trafic d'êtres humains ; le commerce illicite de la flore, de la faune et des produits de contrefaçon ; la production et le trafic de stupéfiants ; le trafic d'armes ; la criminalité financière et la cybercriminalité ; ainsi que d'autres flux illicites. Parmi les principaux acteurs figurent les groupes de pirates informatiques, les bandes organisées, les cartels de la drogue, les pirates, les trafiquants d'êtres humains, les organisations mafieuses et les acteurs non étatiques armés. Bien souvent, un même acteur est impliqué dans plusieurs types de marchés illicites. Parfois, les organismes et les fonctionnaires de l'État sont eux-mêmes associés à des organisations criminelles.

La criminalité transnationale organisée n'est pas un phénomène nouveau. Certains indicateurs, tels que les taux d'homicide, laissent penser que, dans l'ensemble, certaines formes de criminalité sont en baisse ou sont restées stables dans certaines régions. Toutefois, certains marchés de la criminalité semblent être en hausse. Le commerce illégal de certains types d'espèces sauvages augmente, de même que la production et le trafic de stupéfiants. Les mesures des taux de consommation, de production et de culture de drogues, ainsi que les saisies de drogues illicites, font état d'une forte croissance des marchés liés à ces substances.

Sur le plan géographique, la criminalité transnationale organisée gagne du terrain, l'Europe affichant la plus forte expansion et l'Asie la plus forte présence cumulée d'organisations criminelles. C'est dans les régions caractérisées par une gouvernance défaillante et celles touchées par un conflit qu'on retrouve souvent les zones de production et de transit. Les régions transfrontalières telles que la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, la région des Grands Lacs en Afrique subsaharienne, la zone des trois frontières entre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay, la frontière entre les États-Unis et le Mexique, le Triangle d'Or et d'autres encore sont des nœuds essentiels par lesquels transitent les marchandises illicites et les personnes victimes de la traite. Les insurgés qui opèrent dans ces zones se sont tournés vers différentes filières de criminalité organisée afin de générer des revenus pour financer leurs activités. Certaines régions infranationales sont sous le contrôle effectif d'organisations criminelles.

Les progrès technologiques ont radicalement modifié la nature de la criminalité transnationale organisée. Les marchés illicites et les produits de contrefaçon, les déchets industriels et les organes humains sont quelques exemples de nouveaux types de flux. Les nouvelles technologies ont transformé les formes traditionnelles d'activités criminelles. Aujourd'hui, le blanchiment d'argent a évolué de manière spectaculaire, s'appuyant désormais sur des systèmes électroniques de transfert d'argent et des marchés financiers intégrés. Les organisations criminelles exploitent même les technologies de base à leur avantage, telles que l'impression 3D et les drones, pour mettre au point des armes et faciliter la surveillance. Les progrès des technologies liées à l'Internet ont provoqué une explosion de la cybercriminalité, qui a des ramifications à l'échelle mondiale.

La criminalité transnationale organisée a des conséquences importantes sur la santé et le bien-être des populations du monde entier, ainsi que sur les systèmes politiques et les économies qui façonnent leur vie. La conséquence la plus évidente est peut-être la violence. On peut le constater tout particulièrement en Amérique latine, qui est la région du monde où le nombre d'homicides est le plus élevé. Ainsi, selon une étude de santé publique menée au Mexique, les homicides ont en effet entraîné une diminution de l'espérance de vie à la naissance au cours de la première décennie du XXI^e siècle. Le nombre total d'homicides a légèrement diminué en Amérique latine ces dernières années, mais certains pays de la région, comme l'Équateur, le Chili et Haïti, ont connu des hausses extrêmement importantes.

Certaines formes de criminalité organisée sont fortement marquées par le genre, les femmes et les filles représentant près de 75 % des victimes de la traite des êtres humains. Plus de la moitié des formes de traite des personnes sont liées à l'exploitation sexuelle, qui vise presque exclusivement les femmes et les filles. D'autres formes, telles que le travail forcé et le trafic d'organes, touchent les hommes de manière disproportionnée.

La criminalité transnationale organisée contribue à créer un sentiment généralisé d'insécurité croissante. Selon les données de certaines enquêtes, la criminalité organisée attise, sans surprise, la peur au sein de la population. En 2021, près de la moitié des habitants d'Amérique latine ont déclaré ne pas se sentir en sécurité dans leur quartier. Les taux d'insécurité déclarée sont encore plus élevés chez les femmes, les jeunes et les citoyens à faible revenu.

Les menaces contre la démocratie sont une deuxième conséquence de la criminalité transnationale organisée, qui a des effets directs et indirects sur la démocratie. Parmi les effets directs, on peut citer la réduction du taux de participation électorale, les menaces contre la liberté d'expression et la liberté de la presse et les assassinats ciblés de personnalités politiques et de candidats. Dans les régions où sévissent des groupes criminels organisés, les bandes criminelles considèrent le vote et d'autres formes d'engagement politique comme une menace pour leur survie, ce qui les incite à dissuader, surveiller et punir les citoyens qui participent à la vie politique. Les organisations criminelles se méfient également de l'alternance politique, qui peut entraîner des changements dans les politiques de sécurité susceptibles de mettre en péril leurs opérations. Elles interviennent dans la sphère politique en utilisant la violence pour s'en prendre aux personnalités politiques et aux candidats qui menacent leurs intérêts. Au Mexique, des centaines de personnalités politiques ont été victimes de ce que l'on appelle les narco-assassinats. En Italie, la mafia a eu recours à la violence pour entraver les efforts déployés par les fonctionnaires et les responsables politiques pour mettre un frein à ses activités. Plus généralement, les groupes criminels utilisent la violence pour empêcher la diffusion d'informations sur leurs activités. Le Committee to Protect Journalists a constaté que les organisations criminelles sont responsables d'un grand nombre d'assassinats de journalistes qui couvrent leurs activités.

Parmi les principaux effets indirects de la criminalité transnationale organisée sur la démocratie, on trouve ses répercussions sur l'état de droit, l'affaiblissement de l'appui de la population à la démocratie et un déficit de confiance sociale et politique en général. En ce qui concerne l'état de droit, l'action menée par les gouvernements pour lutter contre la criminalité organisée implique souvent une militarisation des forces de l'ordre locales, voire le recours à l'armée pour mener des opérations de maintien de l'ordre sur le territoire national. Ces pratiques peuvent porter atteinte à plusieurs des clefs de voûte de la démocratie, telles que les garanties d'une procédure régulière et la protection des droits humains. Les menaces violentes, réelles ou perçues, émanant d'organisations criminelles réduisent les contraintes liées à l'utilisation de la torture par les organismes publics. Dans certaines parties des Balkans, en Amérique latine et dans d'autres régions, certains représentants des autorités entretiendraient des relations collusoires avec la criminalité organisée, brouillant les frontières entre l'État et les acteurs illicites.

La criminalité transnationale organisée sape également la démocratie en réduisant la confiance des citoyens dans la gouvernance démocratique elle-même et en renforçant le soutien aux régimes autoritaires. Pour relever efficacement le défi de la criminalité transnationale organisée, il est nécessaire d'adopter des approches axées à la fois sur l'offre et sur la demande, car le fait est que la criminalité transnationale organisée est un ensemble de marchés qui englobent ces deux aspects. Pour ce qui est de l'offre, une approche coordonnée entre les gouvernements est indispensable pour surveiller les organisations criminelles et, à terme, enrayer leurs activités et les obliger à répondre de leurs actes. La coopération internationale dans ce domaine a été renforcée ces dernières années, mais il reste une grande marge d'amélioration, en partie du fait de la difficulté pour certains gouvernements, en particulier des gouvernements démocratiques et des gouvernements plus autoritaires, de coopérer sur certains aspects de la criminalité transnationale organisée.

Il est également indispensable de réduire la demande de biens et de services provenant des marchés illicites. La dépénalisation de certains flux illégaux, tels que certains types de drogue, peut contribuer à réduire la criminalité transnationale organisée. De même, s'intéresser à la manière dont les politiques d'immigration favorisent le trafic de personnes peut contribuer à lutter contre la traite des personnes, qui trouve un terrain fertile dans les régimes d'immigration et d'asile très restrictifs.

Pour terminer, les effets de la lutte contre la criminalité transnationale organisée seront limités si elle ne s'attaque pas également avec fermeté aux facteurs liés à la demande, qui sont la cause première de l'essor des marchés illicites transnationaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Cammett de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nyanjura.

M^{me} Nyanjura (*parle en anglais*) : Je prends aujourd'hui la parole au Conseil non pas en tant que victime, mais en tant que personne rescapée, en témoignage de la force qui réside en chacun d'entre nous, même face à une adversité inimaginable. Mon parcours dans les affres de la violence sexuelle a commencé par une nuit d'octobre 1996, lorsque des membres du groupe terroriste de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) m'ont enlevée, moi, une écolière de 14 ans, ainsi que de nombreuses autres jeunes filles de mon école. La LRA a été décrite comme l'un des groupes armés les plus cruels et les plus tenaces d'Afrique centrale au cours des 30 dernières années. On attribue à

la LRA l'enlèvement de plus de 30 000 enfants, destinés à être utilisés comme enfants soldats, esclaves sexuels et mules. Pendant mes huit terribles années de captivité, j'ai subi d'innombrables sévices physiques et psychologiques, et j'ai aussi été victime d'exploitation sexuelle. Par une nuit pluvieuse de 2004, j'avais alors deux enfants mis au monde pendant ma captivité, j'ai fait le choix courageux de m'échapper, ou du moins de tenter ma chance, quitte à y laisser ma vie.

La criminalité organisée, avec en son cœur la violence sexuelle, est une dure réalité à laquelle de nombreuses personnes ont comme moi été confrontées. Ces crimes ne nous privent pas seulement de notre autonomie physique, ils minent également notre estime de soi et notre dignité humaine, laissant dans nos vies des cicatrices indélébiles. Il est crucial de prendre conscience que les conséquences de la violence sexuelle dans le cadre de la criminalité organisée vont bien au-delà l'individu qui la subit. Elle se répercute sur les familles, sur les communautés et sur la société dans son ensemble. Le traumatisme subi par les personnes rescapées n'est pas seulement un fardeau personnel, c'est aussi un fardeau collectif qui exige un front uni contre leurs auteurs et les systèmes qui permettent des actes aussi terribles. Alors que nous débattons aujourd'hui de la criminalité organisée, n'oublions pas qu'il ne suffit pas de se contenter de condamner ces actes. Nous devons également nous attaquer aux causes profondes et aux défaillances systémiques qui les perpétuent. L'éducation, la sensibilisation et la volonté de démanteler les structures qui protègent les auteurs de violences sexuelles sont des étapes indispensables pour éliminer ce fléau.

En outre, les personnes rescapées doivent être entendues, leur récit des violences sexuelles et physiques qu'elles ont subies doit être cru et leurs communautés locales doivent les protéger. Toute exaction supplémentaire rend leur situation encore plus difficile. Il est donc important que les communautés les protègent contre de nouvelles atteintes et les soutiennent sur le long chemin de la guérison. La stigmatisation qui entoure les violences sexuelles réduit souvent les victimes au silence, ce qui permet à la criminalité organisée de prospérer en toute impunité. Il est de notre responsabilité collective de briser ce silence, de mieux faire entendre les voix des personnes rescapées et de bâtir des sociétés où personne n'aura à endurer les horreurs auxquelles beaucoup trop ont été confrontés. La société doit reconnaître ce que les organisations criminelles prennent pour acquis, à savoir que notre force réside dans la solidarité, et que c'est grâce à notre action collective que nous obtenons des résultats.

C'est pourquoi il importe que les gouvernements, les communautés, les organisations de la société civile et les entreprises privées viennent en aide aux personnes rescapées tout au long du parcours long et douloureux qu'elles traversent, afin de recoller les morceaux de leurs vies brisées. Aucune personne rescapée ne doit se sentir seule. Ayant travaillé dans divers contextes pour briser le silence qui entoure les difficultés auxquelles les femmes et les enfants se heurtent pendant et après la guerre, je consacre ma vie à la recherche de la justice réparatrice pour les personnes qui survivent à la guerre et aux violences sexuelles. Ces personnes doivent être présentes dans les salles où les décisions sont prises et où sont élaborées les politiques et programmes. Je peux en témoigner, de par mon expérience, contribuer aux décisions qui ont des conséquences sur nos vies est un élément fondamental du processus de guérison.

Pour conclure, je souhaite que le débat d'aujourd'hui soit porteur de changement. Que notre colère collective alimente notre détermination à agir de manière concertée pour démanteler les réseaux de la criminalité organisée et éradiquer la violence sexuelle de nos communautés. En étant solidaires, nous pouvons faire en sorte que les expériences des personnes rescapées deviennent des leurs d'espoir qui nous guident vers un avenir où la justice prévaut et dans lequel chaque personne peut vivre libre, à l'abri de la criminalité organisée.

Le Président (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Nyanjura de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président constitutionnel de la République de l'Équateur.

Je remercie le Secrétaire général António Guterres de sa déclaration, qui aborde des aspects essentiels sur lesquels le Conseil de sécurité doit se pencher avec un sentiment d'urgence redoublé. Je remercie également les intervenantes de leurs exposés, qui illustrent la menace que fait peser la criminalité transnationale organisée sur la paix et la sécurité ; menace confirmée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par la société civile et par le milieu universitaire.

Le trafic d'armes et de drogue, le trafic de migrants et la traite des personnes ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres des activités des bandes criminelles qui nuisent à la paix de nos citoyens et au développement de nos nations. Nous devons toujours garder à l'esprit que, malheureusement, ces activités touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. La criminalité

transnationale organisée a fait plus de morts que la plupart des conflits dans le monde ces 20 dernières années. Dans ce contexte, et pour lutter contre cette situation, l'ONU doit adopter une stratégie globale, qui permette au Conseil de sécurité d'agir selon ses prérogatives pour promouvoir la paix de toute la communauté internationale.

La résolution 1459 (2003) sur le Processus de Kimberley, qui a pour but de lutter contre le commerce des diamants de sang, a été adoptée à l'unanimité il y a 20 ans. Cette résolution montre que le Conseil de sécurité peut contribuer aux efforts transversaux visant à relever des défis multidimensionnels. En Haïti, par exemple, environ 4000 personnes ont été assassinées cette année, 1500 autres ont été blessées, et près de 3000 personnes ont été enlevées et ce, uniquement en lien avec la violence des bandes criminelles. Ces deux dernières années, il y a eu plus pertes de vies civiles à Haïti que celles enregistrées dans divers conflits impliquant plusieurs États sur la même période. Pour reprendre les mots du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Völker Turk, cette situation est catastrophique.

Le Conseil peut et doit s'acquitter de sa responsabilité dans un esprit de coopération, qu'il s'agisse d'une menace classique ou d'une nouvelle menace. Il l'a fait pour d'autres questions dont il est saisi, s'agissant notamment du Groupe de cinq pays du Sahel, de l'Afghanistan ou d'Haïti. Le 2 octobre, le Conseil a aussi autorisé le déploiement d'une Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, dont nous espérons qu'elle pourra être constituée le plus rapidement possible sous la houlette du Kenya. Je profite de l'occasion pour rappeler l'engagement de l'Équateur à continuer de codiriger, aux côtés des États-Unis, les initiatives concernant les questions relatives à Haïti au Conseil de sécurité.

L'Amérique latine et d'autres régions du monde ont aussi eu à souffrir des liens entre la criminalité organisée et l'insurrection. Cette menace engendre l'instabilité, et est à l'origine de conflits frontaliers et de tensions régionales et internationales. L'Équateur est touché par la vague de criminalité transnationale organisée, et ses liens avec les groupes armés menacent l'état de droit, le contrôle de l'État et la sécurité des frontières. Il ne s'agit pas simplement d'une notion abstraite. L'Équateur subit depuis longtemps les conséquences des conflits armés non internationaux qui se déroulent en dehors de notre pays. L'Équateur, qui a longtemps été considéré comme un pays de paix, connaît depuis quelques années une hausse sans précédent de la violence, et est victime de la criminalité

transnationale organisée qui, pour favoriser ses itinéraires, cherche à contrôler son territoire et à rendre ses frontières poreuses. Ces dernières années, les meurtres en Équateur ont connu une augmentation intolérable en raison de l'entrée de bandes criminelles internationales dans son territoire.

Je réitère les propos que j'ai tenus lors de mon investiture en tant que Président constitutionnel de l'Équateur. J'ai foi en un État dont le principal objectif est de réduire la violence et de faire du progrès une règle. La criminalité transnationale exige une réponse transnationale ferme et opportune. C'est pourquoi l'une des priorités de mon gouvernement est de soutenir la coopération internationale et de déployer tous les efforts nécessaires à nos frontières et à l'intérieur du pays pour lutter contre toutes les formes de violence.

Face aux menaces transnationales, la seule option est une réponse transnationale. Il en a été de même avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) : aucun État n'est en sécurité tant que tous ne le sont pas. Par conséquent, le Conseil doit promouvoir une coopération accrue, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, afin de relever les défis que représentent les menaces pesant sur la sécurité et la cybersécurité. Il faut étendre les mécanismes d'alerte rapide, les efforts de prévention de la criminalité et la promotion de la justice pénale et les intégrer aux efforts de maintien et de consolidation de la paix. Ils sont indispensables pour restructurer le secteur de la sécurité.

Il y a 14 ans, la France a organisé une séance consacrée à cette question, sous le thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ». Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre cette initiative en renforçant les instruments et outils existants, et en renouvelant le soutien du Conseil à ces efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. C'est pourquoi nous nous sommes associés à la France pour proposer la déclaration de la présidence adoptée par le Conseil (S/PRST/2023/6). Nous sommes reconnaissants de l'appui précieux reçu de toutes les délégations dans le cadre de cet effort, et nous sommes convaincus qu'il s'agira d'un outil supplémentaire pour le faire avancer. Demain, cela fera 14 ans que le Conseil de sécurité a ouvert le débat sur le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale (voir S/PV.6233), dans le cadre de l'examen de la question intitulée paix et sécurité en Afrique. Il est de notre responsabilité, en tant que membre élu du Conseil, de renforcer les initiatives entreprises par d'autres délégations pour prévenir la violence armée.

Les guerres, les conflits et la criminalité transnationale organisée ont un point commun : les armes. Et justement, le 15 décembre, nous organiserons un débat public sur la menace que font peser le détournement, le trafic et l'utilisation abusive des armes sur la paix et la sécurité.

La promesse de la paix est au cœur de la Charte des Nations Unies, mais à quelle paix peut-on aspirer face à la recrudescence de la criminalité organisée ? Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la paix est un bien public mondial que nous devons protéger et gérer.

J'ai tenu à venir personnellement devant le Conseil pour réaffirmer l'engagement de mon gouvernement dans la quête de la paix, qui inclut la lutte contre les menaces auxquelles nous sommes confrontés à l'intérieur de nos frontières. Pour mon gouvernement et pour moi, personnellement, il y a une dette en suspens depuis que l'un des candidats aux élections présidentielles dans mon pays a été assassiné. De même, deux caravanes ont également fait l'objet d'attaques armées et nous avons reçu des menaces de mort presque tous les jours au cours des 60 derniers jours. Il en va de même pour nos ministres et leurs familles.

La paix est une dette que nous devons aussi à nos électeurs, dont beaucoup sont des jeunes et des femmes. Au premier tour, 58 % des électeurs qui ont voté pour Daniel Noboa étaient des femmes, âgées en moyenne de 32 ans. Les groupes les plus touchés et les plus marginalisés ont donc fait confiance à un jeune candidat de 35 ans pour changer les choses. Et je dois faire tout ce qui est en mon pouvoir pour apporter ce changement. J'espère qu'avec l'aide et la coopération de tous, nous y parviendrons.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique.

M^{me} Dihovo (Mozambique) (*parle en portugais ; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Le Mozambique adresse ses chaleureuses félicitations à l'Équateur pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de décembre. Nous félicitons l'Équateur d'avoir organisé ce débat public de haut niveau sur le thème, important et opportun, des « Menaces contre la paix et la sécurité internationales : criminalité transnationale organisée, multiplication des défis et nouvelles menaces ». Nous savons gré à S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, de ses remarques

éclairantes. Nous remercions également les intervenantes de leurs réflexions très pertinentes.

La criminalité transnationale organisée est l'une des principales menaces contre la paix, la sécurité et la prospérité de l'humanité. Bien que cette activité illégale ne se déroule pas sur des champs de bataille à proprement parler, elle sape nos efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. La criminalité transnationale organisée constitue une menace grave et croissante pour la sécurité nationale et internationale et a des retombées négatives sur la sûreté publique, la vie des communautés, la consolidation des institutions démocratiques et la stabilité socioéconomique.

Les réseaux criminels ne se contentent pas de s'étendre, ils diversifient leurs activités, ce qui se traduit aujourd'hui par une convergence des menaces aux effets déstabilisants. Nous sommes profondément préoccupés par les menaces grandissantes que la criminalité transnationale organisée fait peser sur la paix et la sécurité internationales dans différentes régions du monde, notamment en ce qui concerne le trafic d'armes, la drogue, le trafic de migrants, la traite des personnes, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption, entre autres. Ces activités malveillantes étendent leurs ramifications au-delà des frontières et, à cet égard, affectent la sécurité et le bien-être à l'échelle mondiale.

Dans le même ordre d'idées, le développement de la criminalité organisée et transnationale a une incidence négative sur le *modus vivendi* de nos sociétés et de nos communautés, ainsi que sur nos performances économiques. Cette situation est exacerbée par les défis complexes existants, tels que le sous-développement, l'instabilité politique, les conflits armés et la corruption, pour n'en citer que quelques-uns.

Les réseaux criminels opèrent en exploitant les faiblesses de nos pays, notamment la pauvreté, l'absence de perspectives socioéconomiques et le chômage. Par conséquent, nous devons nous efforcer de remédier aux causes profondes de ce problème. Nous devons investir davantage dans la promotion de l'état de droit et de la justice sociale, dans l'éducation et la santé, dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et à tous les niveaux, et dans les moyens de combattre et de démanteler les réseaux criminels, notamment grâce à la coopération régionale et internationale.

La lutte contre la criminalité transnationale organisée nécessite la mobilisation de tous les pays. Elle fait appel à notre responsabilité collective et à nos efforts

coordonnés pour apporter une réponse efficace au niveau mondial. Pour lutter efficacement contre ce fléau, alors que ces réseaux et opérations criminels sont de plus en plus étendus et sophistiqués, nous avons également besoin de systèmes juridiques solides et efficaces, de forces de police bien formées et bien équipées, de moyens et de technologies de pointe, ainsi que d'une collaboration et d'une assistance mutuelle entre les pays.

Afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée et dans le cadre des instruments pertinents de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Gouvernement mozambicain a adopté, le 28 août, la loi 14/2023, qui établit le régime juridique et les mesures de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et abroge la loi précédente.

Ce nouvel instrument juridique vise à renforcer la législation nationale existante pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, le trafic d'armes légères et de petit calibre, la traite des personnes, les stupéfiants, le trafic de minerais précieux, le blanchiment d'argent, la corruption, les enlèvements et les homicides, entre autres. Nos politiques visent également à priver les activités criminelles de sources de soutien logistique.

Pour terminer, je voudrais dire que, en tant que partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée du 15 novembre 2000, le Mozambique entreprend des efforts aux niveaux national et bilatéral, ainsi que dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine, pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, l'une des principales menaces pour la paix et la sécurité internationales aujourd'hui et un phénomène face auquel nous devons combiner nos efforts. Il ne fait aucun doute que la criminalité transnationale organisée nécessite une réponse internationale appropriée.

M. Cleland (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, l'Équateur, d'avoir choisi de mettre en lumière, au cours de votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, la menace grave et croissante que la criminalité transnationale organisée fait peser sur la paix et la sécurité mondiales.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour sa déclaration et nous remercions M^{me} Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et M^{me} Melani Cammett, Directrice du Weatherhead

Centre for International Affairs de l'Université Harvard de leurs exposés.

Comme le souligne à juste titre la note de cadrage de la présente séance (S/2023/933, annexe), la criminalité transnationale organisée, qui couvre un large éventail d'activités illicites, constitue en soi une menace pour la stabilité et le développement de toute société. Sous sa forme évolutive et à travers ses liens avec le terrorisme, l'extrémisme violent et la piraterie maritime, elle représente une menace encore plus redoutable pour la paix et la sécurité internationales en raison de ses répercussions transfrontalières.

Dans plusieurs régions d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine, d'Asie et des Caraïbes, nous avons pu voir les conséquences désastreuses que le pillage des ressources naturelles, les enlèvements de personnes, le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et le trafic de stupéfiants ont sur la capacité des États de maintenir leur stabilité et de pérenniser la paix. Nous estimons donc que le débat public d'aujourd'hui offre au Conseil l'occasion de renforcer l'action mondiale concertée et collaborative afin de lutter efficacement contre ce problème pressant pour bâtir un monde plus sûr.

Nous ne pouvons continuer de permettre que des populations entières soient rançonnées, comme en Haïti ; nous ne pouvons continuer d'ignorer les effets déstabilisateurs que le commerce illicite des ressources naturelles a sur les États de la région des Grands Lacs ; et nous ne pouvons refuser d'agir pour enrayer la combinaison d'activités transfrontalières illicites qui continue à financer l'extrémisme violent et le terrorisme au Sahel, ainsi que dans la Corne de l'Afrique. En tant que Conseil, il me semble que nous avons la responsabilité d'identifier les lacunes qui permettent à ces crimes de prospérer, et de stimuler l'action mondiale, régionale et nationale pour y remédier afin de préserver la paix, de renforcer la sécurité et, grâce au respect de l'état de droit, de créer un environnement propice au développement durable et à la prospérité mondiale.

S'agissant de la contribution du Ghana au débat d'aujourd'hui, je voudrais souligner quatre points principaux.

Premièrement, compte tenu de son pouvoir de rassemblement, le Conseil doit s'employer à renforcer les orientations qu'il formule à l'intention du système des Nations Unies en ce qui concerne l'évolution de la menace et les mesures coordonnées qu'il convient de prendre pour faire face à ce phénomène. Cela nécessiterait, outre la tenue de débats de haut niveau comme

celui-ci, d'expliquer la façon dont le Conseil envisage les défis et la voie à suivre, d'encourager la fourniture d'une aide technique aux États qui en ont besoin, de veiller au respect des régimes de sanctions et de faciliter la coopération internationale. Le Conseil peut assurément favoriser la collaboration, développer les normes internationales et contribuer à mobiliser les ressources nécessaires pour lutter contre cette menace.

Deuxièmement, les avancées technologiques présentent à la fois des possibilités et des défis en matière de lutte contre les réseaux criminels. Alors que les criminels exploitent la technologie pour se livrer à la cybercriminalité, au blanchiment d'argent et au trafic de drogue à l'échelle transnationale, les États, unis par leur détermination commune, peuvent inverser la tendance en s'appuyant sur la même technologie pour détecter ces activités illicites, mener des enquêtes et engager des poursuites. En mettant nos ressources en commun et en tirant parti de la technologie, nous pouvons garder une longueur d'avance sur les criminels grâce au renforcement des cyberdéfenses, à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle pour l'analyse de données et la police prédictive, et à la promotion de l'habileté numérique pour prévenir et réduire la criminalité en ligne.

Troisièmement, face à la criminalité transnationale organisée, il est impératif de tenir compte de la dimension de genre et de reconnaître que ces activités illicites ont des conséquences particulières sur les femmes et les filles, qui en sont très souvent les principales victimes. En adoptant une approche globale qui tient compte des questions de genre, nous pouvons contribuer à fournir des services d'appui accessibles et efficaces, adaptés aux besoins particuliers de ce groupe vulnérable, notamment pour réprimer la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle et la violence fondée sur le genre. Cette approche doit également permettre aux jeunes, y compris aux jeunes femmes, de prévenir de tels crimes et de promouvoir la résilience des populations.

L'autonomisation des femmes et des jeunes et la promotion de leur participation active à l'application de la loi et aux systèmes judiciaires contribueraient également à renforcer les interventions nationales et à lutter contre les causes profondes de ces crimes. Cette approche globale est essentielle pour protéger à la fois les victimes de la criminalité transnationale organisée et les personnes susceptibles de le devenir.

Quatrièmement, la coopération internationale et régionale est indispensable pour faire face aux problèmes transfrontaliers posés par la criminalité transnationale

organisée. Le renforcement des mécanismes d'échange d'informations, la facilitation de l'entraide judiciaire et la conduite d'opérations et d'enquêtes conjointes entre les services de répression et les systèmes judiciaires sont essentiels pour démanteler les réseaux criminels. En améliorant le partage du renseignement, en renforçant les capacités de répression et en encourageant la coopération internationale, nous pouvons perturber et démanteler efficacement les réseaux criminels transnationaux. Cette approche collaborative permettra également de s'attaquer à des problèmes sous-jacents tels que la corruption et la mauvaise gouvernance, réduisant ainsi les vulnérabilités exploitées par les criminels.

Je voudrais clore mon propos en citant les paroles de mon compatriote, le regretté Kofi Annan, ancien Secrétaire général. Il a dit un jour :

« Nous venons peut-être de diverses régions du monde, nous n'avons peut-être pas la même couleur de peau, nous parlons peut-être des langues différentes, mais nos destins sont étroitement liés ».

Ses paroles profondes de Kofi Annan résonnent encore aujourd'hui et nous rappellent que nous sommes tenus, en tant que citoyens du monde, de démanteler ces réseaux criminels et de bâtir un monde plus sûr pour tous.

M. Biang (Gabon) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour l'initiative de cet important débat, qui nous offre l'occasion d'aborder la problématique de la criminalité transnationale organisée, qui constitue une menace de plus en plus croissante à la paix et à la sécurité internationales.

Je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, pour son exposé édifiant. Je remercie également la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), M^{me} Ghada Waly, M^{me} Melani Cammett, ainsi que M^{me} Nyanjura pour son témoignage émouvant.

L'enracinement de la criminalité transnationale organisée dans plusieurs zones grises à travers le monde en fait un redoutable facteur de déstabilisation de régions entières. Il s'agit non seulement d'une des principales sources d'insécurité, mais également d'un défi majeur pour la stabilité politique, sociale et culturelle ainsi que la croissance économique de plusieurs États. La criminalité contribue à la corruption, qui contamine la vie politique, déstabilise les valeurs sociales, dégrade le tissu économique et compromet le développement. Au nombre des facteurs qui contribuent à la fragilisation de régions entières en Afrique et à la défaillance de plusieurs

de ces États, il y a notamment les conflits, le terrorisme ou les migrations incontrôlées. Mais ce sont surtout les nouveaux risques sécuritaires engendrés par la criminalité transnationale organisée qui interpellent à plus d'un titre de par le fait qu'ils affaiblissent l'autorité des États dans certaines zones.

La criminalité transnationale s'alimente des vulnérabilités dues aux déficits structurels causés par les fragilités des États, combinées à celles des institutions judiciaires et sécuritaires, et se sédimente par les contextes de conflit en prenant différentes formes qui vont du blanchiment de capitaux au trafic de stupéfiants et au trafic d'armes en passant par la traite des êtres humains, la cybercriminalité, la corruption, le commerce illicite d'espèces sauvages et l'exportation illicite des ressources naturelles.

L'exportation illicite des ressources naturelles est une des sources majeures de financement des groupes armés terroristes et des réseaux de criminalité transnationale. L'Afrique, continent renfermant d'innombrables ressources naturelles, est exposée au trafic organisé contribuant à semer la terreur au sein des villes et villages où les populations, de manière aveugle, subissent d'ignobles atrocités. Les bandes criminelles se financent à travers des circuits d'approvisionnement en ressources multiformes, en constituant des économies souterraines du crime dans certaines parties du territoire des États et des zones transfrontalières, qui financent les groupes armés extrémistes et terroristes.

Cette économie parallèle est entretenue par des bandes armées, des sociétés de sécurité, des acheteurs et courtiers, ou encore des exportateurs clandestins ayant pour la plupart des ramifications régionales ou internationales. L'absence d'une réelle coopération interétatique et régionale entretient l'effet aggravant de la criminalité transnationale en Afrique et dans le monde et contribue à la création de véritables centres de pouvoir.

Le renforcement de la coopération sécuritaire transfrontalière par des opérations régionales conjointes, l'échange d'informations financières et sécuritaires entre pays, la lutte contre la criminalité environnementale, le gel des avoirs, la coopération extrajudiciaire, la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre et la lutte contre le blanchiment des capitaux sont autant de mesures à mettre en œuvre de façon coordonnée aux niveaux national, régional et international. Conscient de cet impératif, le Gabon est devenu le cinquième pays africain à se doter d'un centre d'analyse criminelle, fruit d'une collaboration avec INTERPOL. Ce dispositif

permet aux pays d'adopter des stratégies proactives de lutte contre les crimes organisés et de renforcer les mécanismes d'enquête et d'intervention. Il répond par ailleurs à des enjeux auxquels les analystes et investigateurs font face quotidiennement, tels que l'identification des réseaux criminels et l'établissement des chemins et organigrammes des gangs, entre autres. Par ailleurs, l'Agence nationale des parcs nationaux du Gabon lutte activement contre le trafic illicite des produits ligneux et miniers et le trafic d'espèces sauvages et de matières pétrolières dans les zones et ères protégées, et le Gabon a mis en place une *task force* de défense et de sécurité afin de renforcer la sécurité sur ses côtes face à la menace de la piraterie maritime.

C'est dans cette dynamique d'action que le Gabon est coauteur, avec l'Allemagne et le Groupe des amis sur la protection de la vie sauvage, de la résolution 77/325 de l'Assemblée générale, relative à la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, en vue de renforcer la lutte contre un fléau d'envergure internationale, qui menace les espèces et les écosystèmes et mine nos efforts collectifs de protection de la biodiversité. Cette résolution, présentée tous les deux ans, reconnaît le trafic d'espèces sauvages comme une forme de criminalité transnationale organisée, qui représente, de fait, une menace immédiate non seulement pour les écosystèmes, mais aussi pour la sécurité, pour l'état de droit et pour la bonne gouvernance.

Il est fondamental de renforcer la lutte contre les trafics transnationaux mobilisés dans le financement du terrorisme. Il est évident que face au lien avéré entre financement du terrorisme et criminalité organisée, qui se matérialise par la mise à profit des différents trafics illicites par les organisations terroristes, la communauté internationale doit maintenir et renforcer les efforts engagés pour lutter contre ces trafics tout au long des chaînes d'approvisionnement. C'est pourquoi mon pays réaffirme son soutien au travail accompli par l'ONUDC pour veiller à la bonne application des outils existants, comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme, et pour conduire des actions de renforcement des capacités des États les plus fragiles. Il est important de poursuivre le partenariat avec l'ONUDC, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, contre l'extrémisme violent, d'une part, et la lutte contre le trafic de stupéfiants, d'autre part. Il est impératif pour le Conseil de s'attaquer aux racines de la criminalité organisée avec plus de détermination, y compris en asséchant les financements des bandes armées et des réseaux de criminalité

organisée qui génèrent l'instabilité et la violence dans plusieurs régions du monde.

Je voudrais terminer en soulignant la nécessité de renforcer la coordination et la coopération entre les États, ainsi que les partenariats interrégionaux, y compris le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de présider la séance d'aujourd'hui, et à remercier la présidence équatorienne du Conseil de sécurité d'avoir proposé ce sujet important pour examen par le Conseil. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de ses observations, ainsi que M^{me} Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ; M^{me} Cammett ; et M^{me} Nyanjura de leurs exposés très utiles.

La criminalité transnationale organisée a toujours contribué à créer les conditions idéales pour les conflits, en alimentant et en finançant des situations d'insécurité partout dans le monde. Elle compromet la stabilité dans tous les domaines de la vie, touchant de manière disproportionnée les femmes et les filles, limitant la protection de l'environnement et nuisant au développement. Dans l'ensemble, elle demeure un obstacle de taille à la réalisation du Nouvel Agenda pour la paix. Les initiatives novatrices, notamment les dispositifs d'alerte rapide régionaux ou bilatéraux, comme celui mis en place entre l'Équateur et la Colombie cette année, peuvent nous aider à lutter contre la criminalité transnationale organisée et à contrer les risques pesant sur les personnes les plus touchées. Les Émirats arabes unis sont convaincus que la communauté internationale peut faire fond sur ces efforts et réaliser une percée importante dans ce cadre. De ce fait, nous voudrions formuler trois recommandations aujourd'hui.

Premièrement, nous devons nous attaquer aux flux financiers illicites et aux produits des activités liées à la criminalité transnationale organisée. Il s'agit d'un défi aussi bien pour les économies stables que pour celles qui sont vulnérables aux chocs. Les produits du crime sont utilisés non seulement pour financer les réseaux criminels, puisque jusqu'à 2,7 % du produit intérieur brut mondial serait blanchi par des criminels, mais aussi pour mener des activités criminelles. Ainsi, selon les estimations, la corruption coûterait jusqu'à 2 000 milliards de dollars par an. Les Émirats arabes unis s'attaquent de front à ce défi grâce à des institutions solides telles que le service de renseignement financier. Ces dernières années, nous

avons augmenté le nombre de traités bilatéraux d'entraide judiciaire conclus avec des États Membres pour le porter à 45, et ce nombre continuera de croître.

Deuxièmement, la criminalité organisée est multidimensionnelle, et notre approche doit l'être tout autant, notamment en tenant compte des questions de genre. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à la criminalité organisée. Elles sont plus souvent victimes de traite des êtres humains que les hommes, représentant 65 % des victimes dans le monde, et l'UNODC a constaté qu'elles étaient trois fois plus victimes de la violence extrême que leurs homologues masculins. Pourtant, les femmes ne doivent pas être considérées uniquement comme des victimes. Le puissant témoignage que nous a livré M^{me} Nyanjura aujourd'hui atteste du rôle capital que les femmes doivent jouer dans l'éducation ainsi que dans la prévention de ces crimes et la lutte contre ces crimes. Nous devons nous efforcer d'accroître la représentation des femmes à tous les niveaux, y compris aux niveaux de la direction et du commandement et du contrôle, dans les entités chargées de la justice pénale et de l'application de la loi. Leur participation pleine et effective, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la lutte contre la criminalité organisée n'est pas seulement essentielle pour adopter des approches axées sur les personnes rescapées, mais aussi pour renforcer les programmes d'éducation et faire participer les communautés.

Troisièmement, nous devons tirer parti des nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, dans notre quête d'un monde exempt de criminalité transnationale organisée. Nous assistons de plus en plus à la militarisation des technologies émergentes à des fins criminelles. L'utilisation des seules cryptomonnaies par les organisations criminelles transnationales a augmenté de 80 % entre 2020 et 2021. Le caractère novateur du progrès technologique présente à la fois des avantages et des inconvénients. Les Émirats arabes unis estiment que nous devons être optimistes et réalistes lorsqu'il s'agit des technologies émergentes, en ayant conscience des menaces qu'elles représentent, mais aussi en exploitant les possibilités qu'elles offrent. L'intelligence artificielle peut être utilisée pour suivre les activités criminelles en ligne et pour surveiller et détecter les opérations financières suspectes et illicites. À cette fin, les Émirats arabes unis ont signé, en août de cette année, un partenariat avec le secteur privé pour établir un centre mondial pour l'intelligence artificielle et la cybertechnologie à Doubaï afin de lutter contre la cybercriminalité et de sécuriser l'écosystème numérique.

La plateforme de surveillance des drogues de l'ONUDC en est un autre exemple. Il s'agit d'un nouveau système à sources multiples pour la collecte, la visualisation et le partage de données en temps quasi réel sur les tendances du trafic de drogue. Nous espérons que la multiplication de tels projets ne sera plus l'exception, mais deviendra rapidement la règle dans la lutte contre la criminalité organisée.

De 2015 à 2021, la criminalité organisée a fait chaque année autant de morts que l'ensemble des conflits armés. En tant que principaux garants de la paix et de la sécurité internationales, nous devons entendre l'avertissement que nous donne cette statistique choquante. Il est essentiel que la communauté internationale tienne les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée afin de lutter contre ces crimes commis sur terre, dans les airs et en mer, notamment en renforçant notre coopération internationale en matière pénale. Ce n'est qu'à cette condition que nous parviendrons à construire des sociétés plus résilientes face à la criminalité, plus stables et plus pacifiques.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de ses observations, ainsi que la Directrice exécutive Waly, M^{me} Cammett et M^{me} Nyanjura de leurs efforts pour aider le Conseil de sécurité à mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la criminalité transnationale organisée. Je remercie tout particulièrement M^{me} Nyanjura d'avoir partagé avec nous la tragédie personnelle qu'elle a vécue. Ses propos étaient extrêmement émouvants.

Il est dans notre intérêt à tous de lutter contre la criminalité transnationale organisée, qui se joue des frontières nationales et étend son ombre sur terre, en mer et dans le cyberspace pour faire payer son lourd tribut aux personnes, aux communautés, aux pays et même à notre planète. Les États-Unis adoptent une approche globale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée sous ses nombreuses formes insidieuses, qu'il s'agisse du trafic de drogue et d'armes à feu, de la traite des êtres humains, du trafic de migrants, de la cybercriminalité, du blanchiment d'argent ou d'autres activités illicites.

En 2021, le Président Biden a créé le Conseil des États-Unis sur la criminalité transnationale organisée, qui rassemble les ressources nécessaires pour moderniser et étendre notre capacité de cibler les organisations criminelles transnationales. En outre, la Maison Blanche

présentera prochainement sa stratégie de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans laquelle elle exposera son approche stratégique à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour contrer cette menace croissante pour la sécurité. En juillet 2023, le Secrétaire d'État Blinken a lancé la Global Coalition to Address Synthetic Drug Threats (Coalition mondiale de lutte contre les menaces liées aux drogues de synthèse) afin d'élargir la coopération internationale pour combattre les drogues de synthèse, telles que le fentanyl, et briser la chaîne d'approvisionnement illicite mondiale et les réseaux financiers qui permettent la fabrication et le trafic illicites de drogues de synthèse et de leurs précurseurs chimiques.

Les traités en vigueur, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que les instruments et protocoles internationaux, constituent un cadre utile pour faciliter la coopération entre les services répressifs dans la lutte contre la criminalité. Les États-Unis se sont félicités de l'accent mis sur l'accès à la justice à la session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de cette année, et nous notons avec satisfaction que l'ordre du jour du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est axé sur les formes nouvelles, émergentes et évolutives de la criminalité transnationale organisée.

Dans notre lutte contre la criminalité transnationale organisée, nous devons veiller à ce que les voix essentielles des personnes touchées, notamment la société civile, soient au premier plan de nos efforts. Comme de nombreuses menaces à la paix et à la sécurité, les effets de la criminalité organisée touchent souvent de plein fouet les femmes et les filles. Nous encourageons les entités compétentes des Nations Unies à continuer d'appuyer la sécurité des femmes et leur participation véritable à l'élaboration de solutions durables à ces défis.

Les États-Unis reconnaissent les conséquences de la criminalité transnationale sur les contextes fragiles et vulnérables face aux changements climatiques. Les organisations criminelles transnationales profitent de cette fragilité pour faire avancer leurs opérations, notamment le trafic de drogue, l'exploitation de l'environnement, la traite d'êtres humains et le trafic d'espèces sauvages. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à participer aux discussions en cours sur les crimes contre la nature, y compris les crimes qui nuisent à la résilience des écosystèmes naturels face aux changements climatiques.

Enfin, les États-Unis sont conscients des problèmes complexes que posent les organisations criminelles

transnationales à la sécurité maritime, notamment le trafic de drogues illicites et de leurs précurseurs chimiques, le trafic illicite de migrants, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et le transport illicite d'armes de destruction massive.

Les États-Unis attendent avec intérêt d'en savoir plus sur les moyens employés par d'autres pays pour s'attaquer à la criminalité transnationale organisée. Nous continuerons à travailler avec l'ONU, des organisations telles que le Groupe d'action financière, le Groupe Lyon-Rome du Groupe des Sept et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme ainsi que les pays du monde entier pour relever ces défis.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Équateur d'avoir organisé le présent débat public et je remercie de leurs exposés éclairants le Secrétaire général, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Melani Cammett et M^{me} Victoria Nyanjura.

Les États sont responsables au premier chef de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Il appartient donc aux autorités nationales de traiter cette question dans le cadre de leurs systèmes nationaux de justice pénale, avec l'aide des mécanismes de coopération internationale déjà en place.

Le Conseil de sécurité doit respecter son mandat, qui est strictement limité au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous constatons que parfois, il est très difficile pour le Conseil de remplir son mandat. Le droit national et les conventions internationales et régionales constituent les outils appropriés et légitimes pour lutter contre la criminalité organisée. Ces dernières années, nous avons assisté à des tentatives d'élargissement de l'interprétation par le Conseil de ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité. L'empiètement du Conseil de sécurité sur des questions qui ont été traditionnellement traitées dans d'autres enceintes peut non seulement être contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies, mais aussi avoir des conséquences inattendues, notamment en réduisant la capacité de la communauté internationale à faire face à ces questions.

La lutte contre la criminalité transnationale organisée exige une approche coopérative et coordonnée. Le Brésil est partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et soutient fermement INTERPOL. Dans le même esprit, un traité a été signé le mois dernier à Brasilia pour créer la Communauté

des polices d'Amérique (AMERIPOL), un mécanisme de coopération et d'échange d'informations entre les polices et les autorités chargées de l'application de la loi dans la région des Amériques.

Le Brésil s'est fermement engagé à promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée par le biais de mécanismes et d'instances bien établis. Afin de renforcer les systèmes répressifs et judiciaires aux niveaux national, régional et international, ces instances doivent être valorisées et renforcées. Nous appuyons l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres entités concernées dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la coopération internationale. Ces efforts, qui visent à renforcer les capacités nationales en matière d'application de la loi, sont essentiels pour réduire les failles qui permettent à la criminalité organisée de se développer.

La criminalité transnationale organisée constitue une menace pour le tissu de nos sociétés. Sous leurs multiples formes, les groupes criminels se livrent à un large éventail d'activités illicites susceptibles d'affaiblir les institutions et l'autorité de l'État, d'alimenter la violence et la corruption et d'aggraver les inégalités structurelles. Les mesures répressives et l'application de la loi ne suffisent pas à elles seules pour répondre à ces défis.

Dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques de lutte contre les groupes criminels organisés, les États doivent adopter des approches globales visant à s'attaquer aux causes profondes des activités criminelles, telles que les disparités socioéconomiques. Le respect des droits de l'homme doit être au cœur de toute stratégie de ce type. Dans cette optique, le Brésil réaffirme son engagement en faveur d'une réponse multidimensionnelle aux problèmes posés par la criminalité transnationale organisée.

En outre, il est nécessaire de se concentrer sur les mouvements d'argent qui alimentent les activités criminelles organisées. Au Brésil, les politiques que nous avons élaborées pour combattre la criminalité transnationale organisée accordent une grande priorité à la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption et au démantèlement des réseaux criminels.

Le Brésil reste préoccupé par les tentatives d'associer la criminalité transnationale organisée au terrorisme, car il n'existe aucun lien automatique ni intrinsèque entre ces deux phénomènes. La relation entre les deux peut se produire et se produit effectivement dans des circonstances précises, mais elle n'est pas universelle. S'il importe de les combattre tous deux, il est clair qu'il s'agit

de problèmes différents nécessitant des remèdes différents. Visant des objectifs distincts, les groupes terroristes et les organisations criminelles opèrent généralement selon des méthodes qui leur sont propres. Alors que le terrorisme est alimenté par des considérations politiques et idéologiques, la criminalité transnationale organisée est motivée par l'appât du gain.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Brésil reste attaché à ses obligations internationales et qu'il est prêt à continuer à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour lutter contre la criminalité transnationale organisée dans les forums et par le biais des mécanismes appropriés.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Équateur d'avoir organisé le présent débat public sur la criminalité transnationale organisée et d'avoir donné de la visibilité à cette question importante.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je remercie également les intervenantes, M^{me} Waly, M^{me} Cammett et M^{me} Nyanjura, de leurs contributions très éclairantes ce matin.

La criminalité transnationale organisée pose des défis multiformes et toujours plus importants, dont l'incidence négative touche tous les États. Les réseaux criminels opérant par-delà les frontières sont prompts à exploiter les possibilités générées par l'instabilité. De telles conditions peuvent prolonger les conflits et faire obstacle aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix. C'est ce que M^{me} Waly, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), a souligné lors de séances consacrées à Haïti cette année (voir S/PV.9311 et S/PV.9449), notant que les armes à feu et drogues qui affluent de manière illicite en Haïti aggravent l'insécurité et la violence dans le pays. Malheureusement, Haïti est très loin d'être le seul cas dans le monde. C'est pourquoi Malte réaffirme l'importance de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée dans la lutte contre les formes aussi bien existantes qu'émergentes de cette criminalité.

En tant qu'État insulaire, Malte a une conscience aiguë des défis et difficultés que génèrent la criminalité maritime et les trafics en mer. Le trafic d'armes et de drogue, le trafic de migrants et la traite des personnes comptent parmi les menaces les plus graves et les plus préoccupantes. Les groupes criminels transnationaux, qui présentent parfois des liens étroits avec des groupes terroristes, font en permanence évoluer leur mode de fonctionnement, tant hors ligne qu'en ligne. La criminalité

transnationale organisée doit être combattue en s'attaquant aux caractéristiques de chaque forme de criminalité. Nous devons également nous pencher sur les structures qui les sous-tendent, sur les profits qu'elles génèrent et sur les technologies utilisées pour faciliter et commettre ces crimes. Au sein de l'Union européenne, nous redoublons d'efforts, via la stratégie de lutte contre la criminalité organisée de l'Union, pour définir des mesures propres à intensifier la coopération transfrontière et à lutter contre les crimes et réseaux criminels de première priorité.

Cette menace ralentit également nos efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En plus d'opérer dans l'ombre, les groupes criminels organisés se servent de leurs recettes illégales pour infiltrer l'économie licite et les institutions publiques, en recourant notamment à la corruption et en portant atteinte à l'état de droit, aux droits humains et à la démocratie. Les réseaux criminels sapent le droit des personnes à la sécurité, ainsi que la confiance que leur inspirent les autorités publiques. Cela provoque instabilité et conflits.

Le Conseil de sécurité peut faire davantage pour aider les Membres de l'ONU à lutter contre ces crimes, tout en préservant l'équilibre délicat entre sécurité et liberté, efficacité et protection des droits humains. À cet égard, nous devons nous attaquer aux causes profondes de la criminalité transnationale organisée, qui sont complexes. Il s'agit notamment de facteurs multidimensionnels tels que la pauvreté généralisée, un accès insuffisant aux services publics, les menaces pour la sécurité et les défaillances de l'état de droit. Les changements climatiques, entre autres menaces pour l'environnement, sont également des facteurs notables qui méritent l'attention du Conseil de sécurité. Il arrive trop souvent que les groupes criminels organisés profitent de ces vulnérabilités et présentent leurs activités criminelles comme l'unique moyen de survie envisageable. Notre riposte doit elle aussi être multiforme. La démarche adoptée par l'ONUDD et d'autres organismes des Nations Unies à cet égard est louable.

Tout en saluant les efforts de renforcement des institutions, nous soulignons l'importance d'activités sur mesure telles que le Réseau des femmes en droit et politique contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre, de l'ONUDD. Nous nous félicitons également que l'ONUDD et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants aient récemment lancé leur stratégie commune de lutte contre la violence faite aux enfants.

Cette stratégie prévoit la mise en place de mécanismes plus efficaces pour détecter, cibler et supprimer d'Internet les contenus montrant des atteintes sexuelles sur enfant, et pour assurer la protection des enfants en situation de déplacement, qui sont exposés à des risques de criminalité et d'exploitation accrus.

Pour terminer, ce n'est qu'en adoptant des solutions globales, intégrées, inclusives et fondées sur les droits de l'homme pour remédier aux causes profondes de la criminalité que nous pourrions régler durablement ce problème international. Il n'y a pas de temps à perdre.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je félicite l'Équateur d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et je remercie le Secrétaire général Guterres, ainsi que la Directrice exécutive Waly, de leurs exposés. Par ailleurs, j'ai écouté avec attention les observations de M^{me} Cammett et de M^{me} Nyanjura.

À l'heure actuelle, les liens que présentent les organisations criminelles transnationales et la complexité et la sophistication des moyens dont elles disposent pour commettre leurs crimes ne cessent d'évoluer et de se confondre avec le terrorisme, pour aboutir à un engrenage destructeur toujours plus redoutable. La communauté internationale doit prendre ce phénomène très au sérieux et s'attacher à défendre le concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable et à mettre davantage l'accent sur la solidarité et la coordination, en œuvrant de concert pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et préserver la sécurité commune.

Premièrement, les instances et entités spécialisées doivent jouer un rôle de premier plan. Cette année marque le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Au cours de ces 20 années, la Convention, dont l'influence et l'autorité n'ont cessé de croître, est devenue un instrument majeur qui permet à la communauté internationale de s'opposer à la menace de la criminalité transnationale. Les pays doivent s'appuyer sur la Convention pour intensifier la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres institutions spécialisées ont contribué à la lutte contre la criminalité transnationale organisée. La Chine s'en félicite, et nous espérons que l'ONUDC et INTERPOL continueront de faire valoir leurs savoir-faire et qu'ils resserreront leur coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Comité contre le terrorisme, à l'appui des efforts des États Membres à cet égard. Le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui est le

sien en coordonnant les ripostes aux liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée afin d'empêcher leur collusion et leur infiltration mutuelle, qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, il faut renforcer la coopération policière et judiciaire entre les pays. L'émergence des nouvelles technologies a renforcé la sophistication et la capacité de dissimulation de crimes transnationaux tels que la fraude aux télécommunications, les jeux d'argent en ligne et les banques clandestines. Des efforts bilatéraux et multilatéraux sont requis pour consolider les réseaux de coopération afin qu'ils exercent une pression maximale sur la criminalité transnationale organisée et en réduisent la marge de manœuvre. En plus d'exploiter les instances multilatérales, les pays doivent resserrer leur coordination au niveau bilatéral pour lutter contre les cas individuels de criminalité transnationale en partageant les éléments de preuve et renseignements recueillis et en recourant à l'extradition et à l'entraide judiciaire afin de traquer conjointement les fugitifs et de recouvrer les actifs illégaux, de sorte que les criminels et leurs actifs n'aient nulle part où se cacher. Les pays concernés doivent répondre favorablement aux demandes de coopération judiciaire d'autres pays pour lutter contre la criminalité, sans arguer de prétextes divers qui permettent à leur territoire de devenir un sanctuaire pour criminels.

Troisièmement, il faut davantage appuyer le renforcement des capacités des pays en développement. On ne pourra prévenir efficacement les activités criminelles que lorsque tous les pays auront mis en place une force de police robuste, professionnelle et très efficace. L'ONU, ses organismes compétents et ses partenaires internationaux doivent, en respectant le principe de l'appropriation des États Membres, aider ces derniers, en particulier les pays en développement, à améliorer leurs moyens de faire appliquer la loi et à renforcer leurs capacités dans les domaines du contrôle aux frontières, des douanes, de la lutte contre les stupéfiants et des mécanismes judiciaires, entre autres. Ils doivent également les aider à former davantage de membres du personnel des services de détection et de répression afin de rehausser leur niveau de sécurité et de gouvernance. Ces dernières années, la Chine a activement soutenu l'ONUDC et d'autres organismes, via le Fonds d'affectation spéciale Chine-ONU pour la paix et le développement, afin d'aider les pays en développement à améliorer leurs moyens de faire appliquer la loi. La Chine continuera, dans la mesure de ses capacités, d'apporter une assistance aux pays qui en ont besoin.

Quatrièmement, nous devons couper tous les liens nationaux avec la criminalité transnationale. La criminalité transnationale organisée ne sert les intérêts d'aucun pays. Tous les pays doivent effectivement assumer la responsabilité et l'obligation qui sont les leurs dans la lutte contre ce type de crime. Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures sur cette question, pas plus que nous ne pouvons nous contenter de penser que ce problème ne concerne que les autres, en fermant les yeux sur nos propres responsabilités.

Un pays, qui a lui-même de nombreux problèmes de drogue, de violence armée et de traite des êtres humains, a choisi de fermer les yeux sur la réalité et de calomnier et diffamer d'autres pays au lieu de réfléchir sérieusement et de s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes. Il ne s'agit pas d'une attitude responsable ou constructive, et cela ne contribuera pas à régler les problèmes. La violence des gangs qui est généralisée en Haïti est étroitement liée à l'afflux d'armes en provenance de l'étranger. Tous les pays, en particulier ceux de la région, doivent mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil, endiguer le trafic et la contrebande d'armes à feu et couper à la source la violence en bande organisée en Haïti, afin de créer des conditions propices au règlement des problèmes qui se posent dans le pays.

La Chine a toujours été un acteur important, un véritable praticien et un contributeur actif en ce qui concerne la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Nous luttons résolument et énergiquement contre toutes les activités relevant de la criminalité organisée et nous participons à la coopération transfrontalière pour lutter contre la fraude dans le domaine des télécommunications et d'autres crimes. La Chine a renforcé les échanges et la coopération avec l'ONUSC, INTERPOL et d'autres entités, et a travaillé avec le Brésil, la Russie, l'Inde, et l'Afrique du Sud au sein du groupe BRICS, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres cadres pour lutter contre la criminalité transnationale organisée au niveau régional, et a toujours obtenu des résultats positifs. Nous continuerons à mettre activement en œuvre l'initiative de sécurité mondiale proposée par le Président Xi, à collaborer avec toutes les parties pour relever efficacement les défis complexes et intriqués en matière de sécurité et à œuvrer en faveur d'une paix durable dans le monde.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Équateur d'avoir organisé ce débat public, qui nous aide à mieux comprendre les risques et les menaces que la criminalité transnationale

organisée fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Waly, M^{me} Cammett et M^{me} Nyanjura de leurs exposés.

Comme vous l'avez souligné dans votre note de cadrage (S/2023/933, annexe), Monsieur le Président, la criminalité transnationale organisée peut prendre de multiples formes et évolue constamment, ce qui fait que les autorités ont encore plus de mal à détecter et à combattre ce phénomène. Dans ce contexte aussi complexe et évolutif, aucun acteur ne peut, seul, s'attaquer à la criminalité transnationale organisée et aux menaces qui en découlent pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons être en mesure de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée aux niveaux national, régional et international, simultanément. À cette fin, nous estimons que les mesures suivantes sont cruciales.

Premièrement, nous devons étendre nos capacités stratégiques et opérationnelles en renforçant les réseaux et les partenariats internationaux et régionaux en matière d'application de la loi, dans le but de renforcer nos capacités de prévention. Deuxièmement, nous devons prioriser et exploiter les avantages comparatifs des différents acteurs concernés, notamment l'ONU, INTERPOL, les services nationaux chargés de l'application de la loi, les services de douane et de contrôle aux frontières, les services de lutte contre la corruption et les organisations régionales et sous-régionales. Nous devons mettre fin à l'approche fragmentée que nous avons suivie jusqu'à présent. Troisièmement, nous devons mettre pleinement en œuvre les instruments et conventions internationaux relatifs à la criminalité transnationale organisée et aux questions connexes, en mettant particulièrement l'accent sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, ainsi que sur la Convention des Nations Unies contre la corruption. Quatrièmement, nous devons appuyer la mise en place et le fonctionnement de groupes de travail conjoints et de mécanismes de coordination pour l'échange d'informations et de renseignements, ainsi que les enquêtes conjointes.

Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour que l'ONU adopte une approche plus réactive et plus efficace en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Nous sommes fermement convaincus que, pour être efficaces, les stratégies et les actions visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée doivent non seulement se baser sur une

approche globale et coordonnée, mais doivent également englober des mesures de lutte et des mesures préventives. Ici, à l'ONU, le Conseil de sécurité doit faire davantage pour promouvoir l'échange d'informations, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous devons également reconnaître les liens qui existent dans certains cas entre la criminalité transnationale organisée et les groupes terroristes. Dans ce contexte, le Conseil doit collaborer plus étroitement avec d'autres entités des Nations Unies et envisager la mise en place de mécanismes de suivi et de signalement des activités qui relèvent de la criminalité transnationale organisée qui conduisent également à des violations des sanctions. Lorsque nous examinons et explorons les moyens de lutter contre la criminalité transnationale organisée, nous devons adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société et accorder une attention particulière au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, aux femmes et aux filles et à leur accès à la justice, ainsi qu'au rôle de la société civile. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'accent thématique mis cette année sur l'accès à la justice à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Nous continuerons à travailler avec l'ONU et tous les acteurs concernés pour relever ces défis, en gardant à l'esprit que nos efforts communs pour lutter contre la criminalité transnationale organisée aux niveaux régional et international n'aboutiront pas si nous ne luttons pas contre la criminalité transnationale organisée au niveau national. À cet égard, parmi d'autres réformes, le renforcement du système judiciaire est une des priorités du Gouvernement albanais depuis 2015. Dans le cadre de cette priorité, nous avons notamment mis sur pied un parquet et un tribunal spéciaux pour la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, et cette initiative porte déjà ses fruits.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Albanie maintient son engagement sans faille en faveur de la lutte contre la criminalité transnationale organisée à tous les niveaux.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier la délégation équatorienne d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général, António Guterres, pour sa déclaration édifiante sur cette question si importante. En outre, nous voudrions remercier la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), M^{me} Waly,

de son exposé intéressant. Nous prenons également note des déclarations de M^{me} Cammett et de M^{me} Nyanjura.

La Fédération de Russie a toujours plaidé en faveur d'une intensification des efforts internationaux pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Compte tenu du mandat particulier qui lui a été confié, le Conseil de sécurité doit aborder la menace de la criminalité organisée sous l'angle de ses liens avec le terrorisme. En 2019, le Conseil a adopté la résolution 2482 (2019), dans laquelle il a constaté avec inquiétude que les terroristes peuvent tirer profit d'activités relevant de la criminalité organisée comme source de financement ou d'appui logistique. Le même document souligne la nécessité de coordonner les efforts internationaux pour relever ce défi.

Notre délégation est fermement convaincue que la coopération internationale en la matière doit être menée de bonne foi, sans desseins cachés ni deux poids deux mesures, sur la base des principes d'égalité et de respect mutuel. Cette approche est la clef de l'efficacité des efforts collectifs visant à contrer ces menaces, qui pèsent sur nous tous. Le mépris de ces principes par certains États, y compris certains membres du Conseil, au nom de leurs intérêts politiques, conduit à la création de nouveaux foyers de tension et élargit la portée géographique des menaces posées par le terrorisme et la criminalité organisée. Les efforts concertés de la communauté internationale visant à contrer le lien entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée doivent être menés en tenant compte du rôle central de coordination de l'ONU et dans le respect du droit international. Nous sommes déterminés à développer une coopération mutuellement bénéfique dans ce domaine dans le cadre d'organisations régionales, en particulier le groupe BRICS, qui réunit le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la Communauté d'États indépendants.

Les États ont un rôle central à jouer dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Le renforcement des États et de leur capacité de s'acquitter de leurs fonctions d'application de la loi est un élément essentiel de la lutte contre ces menaces. Nous encourageons les États à recourir davantage aux capacités et aux connaissances spécialisées du Bureau de lutte contre le terrorisme et de l'ONUDD en fournissant une assistance technique pour améliorer l'efficacité des mesures nationales visant à faire face aux liens qui existent entre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous appelons également les États à collaborer activement avec le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive en

accueillant des visites d'évaluation et en donnant suite aux recommandations du Comité, dont beaucoup sont directement liées à l'amélioration de la mise en œuvre des dispositions relatives à la lutte contre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Dans la lutte contre la criminalité transnationale, nous attachons une grande importance aux activités des grandes structures universelles de lutte contre la criminalité, à savoir la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Nous apprécions grandement les efforts de l'ONUDC, qui possède une vaste expérience en matière de renforcement des capacités des États dans la lutte contre la criminalité.

La Fédération de Russie est ouverte à une coopération constructive pour résoudre les problèmes mondiaux liés à l'élimination de toutes les manifestations de la criminalité, y compris ses liens avec le terrorisme. Nous appelons tous les États à adopter une approche sérieuse vis-à-vis de cette question, d'abord et avant tout en répondant avec diligence aux demandes pertinentes des services de détection et de répression étrangers.

La coopération intergouvernementale en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ne peut tout simplement pas être efficace dans un contexte de politisation permanente de certains aspects par certains pays. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les mécanismes d'entraide judiciaire en matière pénale et d'extradition. Nous constatons un nombre croissant de refus d'accéder aux demandes d'entraide judiciaire juridique des agents des services de détection et de répression pour des raisons purement politiques.

De telles actions sapent le caractère multilatéral et multiforme de la lutte contre la criminalité menée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, et signalent clairement la volonté de certains États de poursuivre leurs intérêts particuliers, même lorsque cela comporte le risque de faire ouvertement le jeu des organisations criminelles internationales.

Les activités des criminels deviennent chaque année de plus en plus sophistiquées et agressives et les manifestations de la criminalité organisée transnationale s'adaptent à l'évolution des réalités économiques, scientifiques, techniques et géopolitiques. Plus les opportunités se multiplient, plus les produits de la criminalité augmentent eux aussi et sont ensuite redirigés, entre autres, vers le soutien financier des structures terroristes.

Nous condamnons les actions qui encouragent le trafic d'armes, en particulier d'armes légères et de petit calibre. L'approche manifestement irresponsable d'un certain nombre d'États à l'égard de ces questions a pour conséquence qu'un large éventail d'armes – et pas seulement des armes légères – tombe entre les mains de terroristes et de groupes criminels. La situation en Haïti, qui est largement exacerbée en raison des efforts insuffisants de certains acteurs régionaux pour freiner le flux d'armes légères et de petit calibre dans le cadre de l'embargo sur les armes imposé à cet État, en est la parfaite illustration.

La propagation incontrôlée d'armes fournies par l'Occident à l'Ukraine constitue une menace tout aussi grave. Ce n'est un secret pour personne qu'une part importante de ces armes se retrouve sur le marché noir, entre les mains de groupes terroristes et criminels. Et ces armes font surface non seulement en Europe, mais aussi au Moyen-Orient, en Afrique et même en Amérique latine. L'occasion de discuter de ce problème en détail se présentera le 11 décembre, lors d'une séance du Conseil de sécurité dont nous prendrons l'initiative.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus qu'il est important que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies prennent des mesures législatives et autres efficaces pour empêcher que des armes ne tombent entre les mains d'organisations terroristes et d'autres organisations criminelles. Depuis 2021, la stratégie de lutte contre le terrorisme alimenté par les armes, élaborée par le Bureau de lutte contre le terrorisme à l'initiative de la Russie, est mise en œuvre avec succès. Dans un premier temps, elle s'est concentrée sur le renforcement des capacités des pays d'Asie centrale. La phase suivante consiste à fournir une assistance aux États africains.

En conclusion, je voudrais souligner que nous sommes convaincus que l'adoption aujourd'hui par le Conseil de sécurité de la déclaration présidentielle S/PRST/2023/6 sur les menaces posées par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée contribuera à renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public très utile. Je remercie également le Secrétaire général et les intervenantes de ce matin pour leurs réflexions très stimulantes.

Le Royaume-Uni convient avec le Secrétaire général que nous pouvons approfondir la coopération pour faire face à la menace complexe de la criminalité

transnationale organisée et trouver des solutions globales à ce problème. Le Royaume-Uni est heureux de collaborer avec le Gouvernement équatorien et avec de nombreux autres gouvernements dans le monde entier dans le cadre de ces efforts.

Je voudrais insister sur trois points.

Tout d'abord, comme nous l'avons entendu, les conséquences de la criminalité organisée à l'échelle mondiale sont considérables. Les réseaux criminels organisés exacerbent les conflits, l'instabilité et les effets négatifs des changements climatiques dans le monde entier, en tirant parti des changements géopolitiques, économiques et technologiques. La criminalité organisée, la corruption et le financement illicite épuisent les ressources et fragilisent les sociétés. Et les menaces en ligne, notamment la cybercriminalité, la fraude et les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, exacerbent ces risques.

Deuxièmement, sans la sécurité qui découle d'une lutte efficace contre la criminalité transnationale organisée, le développement économique, la construction de l'État et la réduction de la pauvreté ne sont pas vraiment possibles. Les considérations relatives à la criminalité et à l'égalité des sexes doivent être intégrées dans les approches en matière de développement et de sécurité. Il faut associer l'application traditionnelle de la loi à des efforts plus larges pour s'attaquer aux facteurs de la criminalité, tels que la mauvaise gouvernance ou la pauvreté ; les catalyseurs de la criminalité, tels que le financement illicite ou la corruption ; et les préjudices causés par la criminalité, notamment en protégeant les victimes et en restituant les biens.

Le Royaume-Uni est attaché à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et soutient les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Nous avons financé l'élaboration d'une boîte à outils pour les stratégies de lutte contre la criminalité organisée de l'ONUDC afin d'aider les États Membres à élaborer leurs propres stratégies nationales de lutte contre la criminalité organisée, et il nous plaît de constater que de nombreux pays utilisent cette boîte à outils.

Enfin, nous saluons les efforts déployés par l'ONU et d'autres organisations pour s'adapter à la multiplication des défis et pour mieux se coordonner avec les activités plus larges menées en matière de sécurité, de développement et d'économie, y compris avec le secteur privé et la société civile. Je pense que le Conseil et l'Organisation

dans son ensemble peuvent continuer à jouer un rôle moteur dans ce domaine et concourir à l'accélération des efforts.

Le Royaume-Uni appuie sans réserve le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité afin d'aider à renforcer la résilience des communautés et de réduire le recrutement dans des groupes criminels organisés.

En conclusion, nous vous remercions, Monsieur le Président, pour ce débat et nous restons déterminés à travailler ensemble pour combattre et prévenir la criminalité transnationale organisée.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance et remercie également le Secrétaire général, la Directrice exécutive Waly, ainsi que Mme Cammett et M^{me} Nyanjura de leurs remarques.

On l'a entendu, la criminalité organisée alimente la violence et s'en nourrit. Il s'agit d'un cycle néfaste qui dépasse souvent les frontières, qui met en péril les efforts des gouvernements nationaux et du Conseil en faveur de la paix et de la sécurité.

Le Conseil l'a lui-même reconnu. L'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, basée à Genève, a fait le compte : dans près de la moitié de ses résolutions en 2022, le Conseil a mentionné le crime organisé et les marchés illicites. Mais le crime organisé et la violence qu'il engendre ne sont pas une fatalité. C'est à nous, dirigeants et dirigeantes politiques, de priver cette herbe nocive de son terreau. Nocive, parce que la violence sème la peur dans les sociétés et érode leur confiance dans la capacité des institutions. Nocive, parce que la violence mine les perspectives des jeunes et accroît les inégalités, l'inégalité entre les couches sociales, mais également entre les genres. Nocive, parce que ces structures criminelles et les modèles de gouvernance patriarcaux se renforcent mutuellement et favorisent la violence sexuelle et fondée sur le genre, comme en témoignent les exposés d'aujourd'hui.

Cela nous amène à la conclusion suivante : nous devons miser sur la société civile et la perspective de genre pour parvenir à des analyses de risques pertinentes, des réponses ciblées au crime organisé. Quel autre choix pouvons-nous faire pour briser le cycle de la violence engendré par la criminalité transnationale ?

En effet, tout commence par un seul choix fondamental : celui de faire de la prévention, le concept au centre

du Nouvel Agenda pour la paix, une priorité politique, car dans l'immédiat, il s'agit de contenir la propagation du crime organisé. Mais en même temps, nous devons dès maintenant éradiquer ses racines.

Prévenir veut dire bâtir la confiance des sociétés dans leurs institutions, renforcer le cadre démocratique et l'état de droit, respecter les droits humains sans faille, en ligne comme hors ligne, et permettre à tous les membres de la société de devenir des agents de changement. Parmi ces derniers, les femmes sont souvent les piliers essentiels d'une communauté résiliente.

La Suisse a fait le choix de la prévention. C'est pourquoi nous soutenons, par exemple, l'organisation non gouvernementale nigériane Women Aid Collective, qui s'engage à prévenir la traite des êtres humains, en impliquant tant les chefs traditionnels et religieux que les influenceurs des médias sociaux.

C'est aussi pourquoi, au niveau international, la Suisse a cofondé avec le Brésil et la Sierra Leone l'initiative Pathfinders pour promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes, en accord avec les objectifs de développement durable. Dans ce cadre, mon pays s'engage aux côtés de 45 autres États pour la réduction de moitié de la violence mondiale jusqu'en 2030. Pour ce faire, nous misons également sur la recherche scientifique. Cette année, l'initiative Pathfinders a réalisé trois études nationales sur le coût de la violence, dont une sur la Suisse. Une telle analyse permet d'identifier des mesures spécifiques au contexte pour prévenir et réduire la violence de manière efficace.

En fin de compte, l'ensemble de nos choix et de nos décisions déterminera si le crime organisé se propagera ou si le développement durable et la paix prévaudront. Chaque pays est invité à s'engager davantage dans la prévention en se dotant d'une stratégie nationale en la matière. Pour suivre la mise en œuvre des efforts nationaux, la communauté internationale peut utiliser le mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Dans le cadre de cette convention, chaque État Membre est invité à faire le choix de la coopération, avec ses États voisins et au sein de l'ONU, pour enrayer durablement le crime organisé. Les défis transnationaux requièrent une réponse multilatérale.

Enfin, faire le choix de la prévention et d'une paix durable, c'est placer les droits humains au cœur de nos efforts nationaux et multilatéraux. Comme le soulignait le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme lors du débat public sous présidence suisse en

mai dernier, « le respect des droits humains est la base de la confiance dans notre lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité ».

Le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est une occasion clef pour nous unir derrière ce point de départ commun, car le meilleur antidote au crime organisé et à la violence reste une vie libre et digne pour chacune et chacun. Faisons ce choix et faisons-le maintenant.

M. de Rivière (France) : La criminalité transnationale organisée constitue une menace croissante pour nos sociétés, pour l'ordre public de nos États, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Elle se déploie sur tous les continents, affaiblit la gouvernance et la stabilité des États et alimente les conflits.

Les profits issus des trafics illégaux alimentent les réseaux terroristes. Pour lutter efficacement contre ceux-ci, nous devons tarir leurs sources de financement, et notamment les trafics transfrontaliers.

La multiplication des conflits contribue à l'essor de la criminalité transnationale organisée. L'absence de contrôle effectif par certains États de leurs territoires et de leurs frontières favorise le développement de réseaux criminels et de trafics illégaux. La criminalité organisée, qui se nourrit notamment des trafics d'armes, de drogue et d'objets culturels, de la traite des êtres humains, du trafic de migrants, de la criminalité environnementale, ou encore de la cybercriminalité, doit être combattue partout et de façon coordonnée. Nous devons renforcer le développement d'approches communes et globales. Ces menaces ne s'arrêtent pas aux frontières des États.

La France attache à ce titre une importance primordiale au plein respect des conventions internationales existantes. Je pense notamment à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à la Convention des Nations Unies contre la corruption, aux conventions de lutte contre les drogues, ou encore au cadre établi par le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants.

De nombreux autres organes de l'ONU participent à ces efforts, comme l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Je tiens à saluer le travail de l'ONUDC pour soutenir les États dans la lutte contre la criminalité organisée.

La France estime que le Conseil de sécurité doit rester mobilisé sur cette question, s'agissant en particulier des missions que le Conseil mandate et des mesures qu'il prend pour lutter contre les trafics d'armes à destination des acteurs non étatiques. Nous saluons à ce titre la récente décision de renforcer les mesures ciblant les bandes criminelles en Haïti dans le cadre de la résolution 2700 (2023).

Pour conclure, je souhaite mettre en lumière la nécessité de lutter contre les nouvelles formes de criminalité. Je pense notamment à l'essor de la cybercriminalité, qui peut menacer le fonctionnement de nos économies et de nos sociétés, comme l'ont illustré les cyberattaques qui ont touché le Costa Rica en 2022.

Je pense enfin à la menace croissante que constitue la criminalité environnementale, qui est devenue la troisième activité illicite la plus lucrative dans le monde. Les actions prédatrices des réseaux criminels font peser des dangers inacceptables sur la biodiversité et la survie de nos écosystèmes, mais également sur notre santé, notre prospérité et notre sécurité collective. Ces groupes s'enrichissent en privant les États et les populations des retombées financières liées à l'exploitation légale de leurs ressources nationales et alimentent le financement des réseaux criminels, voire terroristes, et il est donc essentiel de les combattre.

La France est résolument engagée pour renforcer les efforts communs contre le trafic et l'exploitation illégale d'espèces sauvages, de bois, de déchets dangereux et autres déchets, de substances chimiques et de minerais, ainsi que contre toute activité menaçant la faune et la flore marines. Nous promouvons une définition englobante tenant compte de toutes ces activités illégales, ainsi que des types connexes de criminalité organisée. Nous continuerons de porter ce sujet dans les enceintes multilatérales et à l'ONU.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance sur ce sujet important et d'actualité. Je sais également gré au Secrétaire général, à la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M^{me} Waly, ainsi qu'à Mme Cammett et à M^{me} Nyanjura de leurs exposés.

Le monde a assisté à toute une série de changements en lien avec la criminalité transnationale organisée. L'utilisation généralisée d'Internet et des nouvelles technologies a eu pour effet d'accroître l'utilisation du

cyberespace à des fins de criminalité organisée et de favoriser l'émergence de nouvelles menaces telles que les crimes utilisant et prenant pour cible les cryptoactifs.

Nous devons renforcer davantage les capacités des pays, en particulier ceux dont la gouvernance est vulnérable, car cela a une incidence sur la sécurité non seulement de ces pays, mais aussi des régions et de l'ensemble de la communauté internationale. Le Conseil doit par conséquent se saisir de cette question, et le Japon se félicite de l'adoption de la déclaration de sa présidence S/PRST/2023/6.

Le Japon est un fervent défenseur, avec la communauté internationale, de la lutte contre la criminalité organisée du point de vue du respect des droits humains fondamentaux et de la promotion de l'état de droit.

À Hiroshima, en mai, le Japon a réaffirmé, aux côtés des dirigeants de nombreux pays, sa ferme volonté d'enrayer la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue et la traite des êtres humains. En outre, il participe activement aux discussions tenues dans d'autres cadres multilatéraux, tels que le Groupe des Vingt et la Coalition mondiale contre les menaces liées aux drogues synthétiques, qui réaffirment combien il importe de lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris la corruption et la drogue.

Le Japon contribue à la lutte contre la criminalité transnationale organisée en promouvant un ordre international libre et ouvert fondé sur l'état de droit. À titre d'exemple, on peut citer les projets destinés à appuyer le renforcement des capacités des agents des systèmes de justice pénale et des services de répression.

Le Japon collabore avec des organisations internationales telles que l'ONUDC et INTERPOL pour renforcer les capacités des services de répression, y compris la mise en valeur des ressources humaines, dans les pays en développement. À cet égard, je voudrais aussi insister sur l'importance que revêt la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui célèbre cette année son vingtième anniversaire.

Le Japon continue de contribuer activement au renforcement de l'état de droit au sein de la communauté internationale. Nous participerons aussi aux négociations en cours sur de futurs instruments juridiques, tels que la nouvelle convention des Nations Unies sur la cybercriminalité, où nous jouons un rôle en tant que Vice-Président du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des

technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Dans le cadre de ces efforts, le Japon prévoit d'inviter des juges de pays d'Asie du Sud-Est à assister à un cours de formation sur la gestion des procès pour terrorisme, qui doit se tenir en février 2024 à Malte. Le Japon entend ainsi continuer de promouvoir l'état de droit en Asie du Sud-Est et au-delà.

Le Japon a alloué environ 17 millions de dollars des crédits additionnels qui viennent d'être approuvés par la Diète la semaine dernière aux mesures de lutte contre des phénomènes comme la cybercriminalité, la drogue et la traite des personnes, ainsi qu'au renforcement des capacités des autorités douanières des pays qui en ont besoin. Il a par ailleurs revu sensiblement à la hausse le montant de sa contribution à l'ONUDC par rapport à l'année précédente.

Pour conclure, le Japon est déterminé à renforcer son partenariat et à travailler de concert avec la communauté internationale pour s'attaquer au problème de la criminalité transnationale organisée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Guatemala.

M. Búcaro Flores (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie l'Équateur, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, d'avoir organisé le présent débat public sur le thème « Criminalité transnationale organisée : multiplication des défis et nouvelles menaces ». Il s'agit d'une question qui pose un grave problème au niveau mondial.

Ma délégation salue S. E. M. Daniel Noboa Azín, Président de l'Équateur, qui a présidé l'entame de ce débat public. Nous apprécions également à leur juste valeur les exposés présentés par les personnalités invitées, qui ont donné des informations actualisées sur l'incidence, la portée et la nature de la criminalité organisée et son rapport avec les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Le Guatemala a conscience que les difficultés posées par la criminalité transnationale organisée demandent une réponse coordonnée au niveau international, ainsi que la

mise en œuvre de mesures concrètes et l'engagement des divers acteurs à faire front contre ce défi complexe qui évolue rapidement et se manifeste sous des formes variées et par différentes activités.

La criminalité organisée est directement liée à nombre des problèmes sociaux d'aujourd'hui, notamment les inégalités, les conflits armés, l'instabilité politique, les changements climatiques, le manque de régulation des marchés technologiques et financiers, la corruption et la migration forcée. Toutefois, du fait de son caractère intrinsèquement clandestin, on en sait souvent peu sur la manière dont la criminalité organisée fonctionne dans tel ou tel pays, et encore moins sur ses répercussions au niveau transnational. Il est crucial que nous comprenions tous comment elle se comporte, évolue et s'adapte, afin de lui opposer une réponse mondiale digne de ce nom.

Le Guatemala n'a de cesse de répéter que le terrorisme est un phénomène mondial qui doit être traité à la racine. Tous les États sont vulnérables aux actes de terrorisme, étant donné que ceux-ci représentent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, fragilisent l'état de droit et créent de l'instabilité politique, entravant ainsi le développement socioéconomique de nos populations.

Du fait de notre position géographique en Amérique centrale, au Guatemala, nous sommes aujourd'hui déterminés à combattre les réseaux transnationaux qui soutiennent la criminalité sous toutes ses formes. Malgré les immenses efforts qu'il déploie, mon pays reste la cible de réseaux internationaux qui dépassent nos capacités, étant donné qu'ils disposent non seulement d'armes de gros calibre et d'autres matériels de guerre, mais aussi de moyens financiers inépuisables, qui renforcent leur comportement criminel.

La hausse de la production d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions et leur détournement des voies légales vers des filières illégales et des destinataires non autorisés continuent de nous poser à tous un problème de plus en plus complexe. Le détournement d'armes contribue à l'essor des organisations criminelles dans des domaines comme le trafic de drogue et à l'existence même de la criminalité organisée, ce qui compromet la protection des personnes et fait obstacle à la création d'un climat propice à la promotion du développement humain, économique et durable.

Le Guatemala juge inquiétant que des terroristes puissent tirer profit de la criminalité transnationale organisée. Nous insistons sur la nécessité de resserrer la

coopération internationale, régionale et sous-régionale pour prévenir et combattre efficacement le terrorisme, notamment en améliorant les capacités nationales par la fourniture d'une assistance technique fondée sur les besoins et les priorités des États demandeurs.

Il est préoccupant que des groupes criminels opèrent au-delà des frontières nationales, profitant des lacunes en matière de coopération internationale et mettant à rude épreuve l'aptitude des États à répondre efficacement à ces menaces. Parmi les problèmes et les nouvelles menaces associés à la criminalité transnationale organisée figurent le trafic de drogue, qui est en l'occurrence l'une des activités les plus connues, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, la traite à des fins d'exploitation sexuelle et autres formes de violence fondée sur le genre, le trafic d'armes et de munitions, l'exploitation illégale des ressources, l'exploitation minière illégale et le trafic de métaux, minerais et minéraux précieux, le trafic de biens culturels, le blanchiment d'argent, et ainsi de suite.

Nous devons remédier à ces problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Il est crucial de renforcer la coopération entre pays, d'améliorer les capacités policières et de définir des stratégies globales qui comprennent des mesures de prévention, de répression et de réhabilitation. La coordination entre les institutions publiques et la collaboration avec le secteur privé et les organisations internationales sont et resteront indispensables pour que nous puissions ensemble lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Štucin (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Équateur d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, et les intervenants, de leurs exposés instructifs.

La criminalité organisée prospère souvent dans les situations de conflit, en tirant avantage de l'absence de services répressifs efficaces et des vulnérabilités d'institutions publiques affaiblies ou à l'arrêt. Par conséquent, la présence d'activités criminelles organisées peut nuire à la stabilité et saper l'état de droit, avec pour effet d'aggraver et de prolonger les conflits.

Vingt ans ont passé depuis l'adoption de la Convention de Palerme. Conjuguée à ses protocoles ainsi qu'aux instruments internationaux de contrôle des stupéfiants, à la Convention des Nations Unies contre la corruption et aux instruments de lutte contre le terrorisme, elle demeure la pierre angulaire de notre lutte contre la criminalité

transnationale organisée. Cependant, la criminalité organisée continue de faire peser une menace majeure sur la paix et la sécurité, tandis que les moyens classiques de la prévenir et de la combattre sont mis à l'épreuve comme jamais. À cet égard, je ferai les observations suivantes.

Premièrement, le caractère interconnecté de la criminalité transnationale organisée représente un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Il est urgent d'adopter une approche globale et collaborative, qui soit ancrée dans une coopération internationale plus robuste. Le trafic de drogue reste l'une des activités les plus rentables et les plus rémunératrices pour les groupes criminels organisés. Nous devons nous concentrer sur le renforcement de la coopération, s'agissant en particulier de la lutte contre la criminalité transnationale organisée qui se rapporte aux stupéfiants et à la traite des êtres humains. Il faut une approche globale pour cibler, prévenir et combattre les trafics, notamment en apportant soutien et assistance aux victimes, en traitant les causes profondes du problème et en aidant les pays d'origine à se doter d'une législation adaptée. Nous estimons qu'il est capital, pour s'attaquer aux dimensions transfrontières de la criminalité organisée, d'améliorer la collaboration entre les États Membres, les organisations régionales et l'ONU.

Deuxièmement, nous devons faire plus pour prévenir la commission de crimes. Je crois fermement qu'il y a, dans le fait de donner à nos enfants et à nos jeunes les moyens de devenir des individus libres et résilients, une stratégie essentielle pour combattre diverses activités criminelles. À cette fin, il est crucial de privilégier les programmes de prévention et d'intervention précoce qui développent les compétences sociales et émotionnelles. Il faut impérativement veiller à ce que les groupes vulnérables aient un meilleur accès à ces initiatives, en s'attachant particulièrement à renforcer l'aide aux enfants et à leurs familles. À la suite d'une résolution portée par la Slovénie sur la prévention précoce, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a élaboré l'initiative CHAMPS, que nous soutenons fermement, afin d'accroître la résistance des enfants face à l'usage de drogues.

Je tiens enfin à mentionner les préoccupations de la Slovénie concernant les effets à long terme de la criminalité environnementale transnationale. L'exploitation illégale des ressources naturelles conduit à des pratiques de corruption, à des violations des droits humains, à des tensions autour de la répartition des ressources naturelles et à un risque accru de conflit violent. Par ailleurs, leur commerce illégal provoque aussi déforestation, pollution,

dégradation de l'environnement et perte de biodiversité, ce qui a des répercussions sur le climat et sur la sécurité alimentaire et hydrique des populations locales. Les nouvelles formes de criminalité environnementale relatives à la gestion de l'eau nous préoccupent particulièrement. Le Code pénal slovène peut servir d'exemple de bonne pratique en ce qu'il érige en infractions pénales les atteintes à l'environnement, l'élimination des déchets et des substances dangereuses, la manipulation illégale d'espèces animales et végétales sauvages protégées et la pollution de l'eau potable.

Il est fondamental de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité transnationale organisée. La Slovénie préconise une approche globale qui englobe la lutte contre les inégalités socioéconomiques et la promotion d'un développement inclusif et de l'égalité femmes-hommes. Ces approches doivent être fondées sur les droits humains et sur le genre, car les activités criminelles nuisent considérablement aux femmes et à leur sécurité. En nous attaquant à ces problèmes, nous pouvons contribuer à empêcher l'émergence et l'essor des réseaux criminels.

Des progrès majeurs ont été réalisés ces 20 dernières années dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. L'heure est venue d'utiliser toute l'expérience et les connaissances que nous avons accumulées et d'améliorer les approches actuelles pour lutter efficacement contre les formes modernes, en constante évolution, de la criminalité transnationale organisée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Équateur d'avoir organisé cet important débat.

Je commencerai par souligner une fois de plus l'importance de reconnaître que la criminalité transnationale organisée prend des formes diverses et se manifeste à différents degrés d'intensité selon les régions du monde. C'est pourquoi le Mexique appelle la communauté internationale et le Conseil de sécurité à la prudence et à ne pas établir de lien automatique entre la criminalité transnationale organisée et les groupes terroristes ou extrémistes violents. Ce sont deux phénomènes qui sont abordés par des instances et des cadres juridiques distincts au sein de l'Organisation.

Certes, les groupes et les individus radicalisés se financent parfois par des activités criminelles transnationales, mais leurs structures et leurs objectifs sont

différents. Les groupes criminels organisés recherchent le profit financier, tandis que les groupes terroristes et extrémistes violents ont des motivations idéologiques ou politiques. Traiter ces problématiques avec un seul angle d'approche risque de nous en donner une perception erronée et, par conséquent, de vouer nos stratégies à l'échec. Méconnaître les nuances et lier le terrorisme à la criminalité organisée pourrait conduire à la stigmatisation des communautés ou des régions où la criminalité organisée est présente.

Une stratégie efficace passe par une approche différenciée qui tienne compte des dynamiques et contextes spécifiques et s'y adapte, ce qui est la garantie d'une riposte plus précise et plus efficace. Persister dans l'amalgame entre ces deux sujets, sans reconnaître les distinctions, les nuances et les particularités de chacun, ne fait qu'amplifier le lien qui existe entre eux, sans pouvoir y apporter une réponse appropriée.

Sur le continent américain, y compris aux Caraïbes, nous ne pouvons ignorer le lien qui existe entre le trafic de drogue et le trafic d'armes légères et de petit calibre, des armes qui représentent une menace importante pour les organismes chargés de l'application de la loi.

Face aux menaces transnationales, notamment le trafic de drogue, la traite des êtres humains et l'exploitation illégale des ressources naturelles, il est indispensable de faire cesser les flux financiers illicites et le trafic d'armes légères et de petit calibre. L'incapacité d'y mettre un terme a été une des causes du renforcement des capacités d'action des groupes criminels organisés et donc de la montée de la violence et de l'insécurité. Les États doivent exploiter davantage les renseignements financiers et les procédures juridiques, telles que la confiscation d'actifs, afin de porter atteinte à la structure patrimoniale et financière des groupes criminels organisés.

Il est tout aussi important de combattre la corruption et d'appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption, signée dans mon pays, le Mexique, en 2003.

En ce qui concerne le trafic de drogue, nous avons la conviction que nous ne pourrions résoudre efficacement ce problème qu'en conjuguant prévention et action et en plaçant l'individu au centre de nos politiques publiques. Cela implique notamment de faire de la prévention auprès des jeunes, de s'attaquer à la production et au trafic, mais aussi de se pencher sur le problème de la distribution sur les grands marchés de consommation, qui génèrent les profits considérables de ce marché illicite.

Le Gouvernement mexicain prend part au présent débat avec la ferme conviction que l'ensemble de la communauté internationale doit remédier aux causes structurelles de la violence et de la criminalité en adoptant une démarche globale et complémentaire, qui associe les politiques de prévention de la criminalité et de justice pénale et celles qui visent à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions, à savoir économique, sociale et environnementale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) : Le Maroc se félicite de la tenue de ce débat très important du Conseil de sécurité sous la présidence distinguée et amie de l'Équateur. Nous saluons la présence ce matin de S. E. le Président de l'Équateur, qui a rehaussé nos débats et discussions. Le Maroc remercie le Secrétaire général de l'ONU, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), ainsi que les autres intervenantes pour leurs exposés édifiants.

Au cours des deux dernières décennies, l'universalisation de la Convention de Palerme a énormément progressé, avec la ratification par 192 États parties, dont le Maroc. En effet, la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée a non seulement induit un mouvement de convergence législative à travers le monde, mais également consolidé une base normative bilatérale et régionale dans le domaine de la coopération judiciaire et policière, tout en fournissant un fondement solide pour le renforcement des capacités. Cependant, deux constats méritent notre attention.

Le premier est celui d'une criminalité transnationale organisée qui s'adapte. En effet, les réseaux criminels évoluent au fur et à mesure que nous nous mobilisons, et ce pour échapper à notre vigilance, bénéficiant à mauvais escient de l'amélioration de la mobilité, de l'expansion du commerce international et des développements des technologies de l'information et de la communication.

Le deuxième est que la criminalité transfrontalière se mondialise, tout en renforçant ses racines régionales. Dans plusieurs régions du monde, les liens entre conflits, trafics et crimes organisés sont presque systématiques. En Afrique, nous condamnons les liens avérés entre les groupes criminels, les groupes terroristes et les groupes séparatistes.

Aussi le Maroc estime-t-il que la lutte contre la criminalité transnationale organisée nécessite notamment, premièrement, la consolidation de l'état de droit ;

deuxièmement, le renforcement des capacités des autorités chargées de l'application de la loi ; troisièmement, la mise à niveau des capacités des établissements publics à lutter contre la corruption ; quatrièmement, la promotion des bons offices de l'ONUDD et de ses bureaux régionaux afin de promouvoir davantage de coordination et de coopération entre les États Membres, notamment en termes de partage des informations et des bonnes pratiques ; et, cinquièmement, la promotion de la coopération sécuritaire pour faire face aux défis transnationaux posés par la criminalité.

Le Maroc joue un rôle de premier plan au niveau régional et international afin de prévenir et combattre la criminalité dans toutes ses formes et établir une justice pénale basée sur le respect et le renforcement des normes internationales. À cet égard, qu'il me soit permis de mettre en relief les quatre éléments ci-après.

Premièrement, le Royaume du Maroc accorde une grande priorité à la lutte contre le terrorisme et a œuvré à la formulation et à l'élaboration de politiques nationales, régionales et internationales de lutte contre ce fléau et son financement, à travers une approche fondée sur la coopération et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques, ce qui a permis de mettre en échec de nombreux projets terroristes dans plusieurs pays, grâce à la coopération du Maroc.

Deuxièmement, le Royaume du Maroc accorde une importance cruciale au combat contre la corruption, notamment à travers l'opérationnalisation des dispositifs juridiques de lutte contre ce phénomène, la criminalisation de toutes ses manifestations et l'application stricte de la loi contre les coupables. Ainsi, le Maroc a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi que la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Troisièmement, le Maroc a fait de la prévention et de la lutte contre l'usage et le trafic de drogue et de substances psychotropes aux niveaux national et international une priorité nationale, en adoptant une stratégie globale, multidimensionnelle et intégrée. Cela a été grandement salué par la communauté internationale et les organes compétents des Nations Unies.

Quatrièmement, le Royaume du Maroc déploie des efforts inlassables dans la lutte contre la traite des personnes, y compris en mettant en place un plan d'action national 2023-2026 et une stratégie nationale 2023-2030. Les efforts nationaux sont à présent orientés vers

l'élaboration d'un mécanisme national de référencement afin d'établir des circuits de protection des victimes.

Le Royaume du Maroc a été élu, lors de la quatre-vingt-onzième session de l'Assemblée générale d'INTERPOL, tenue récemment à Vienne, pour abriter la quatre-vingt-treizième session de l'Assemblée générale d'INTERPOL, qui se tiendra à Marrakech en 2025. Cette consécration traduit le respect, la confiance et l'appréciation dont jouissent le Royaume du Maroc et ses institutions sécuritaires, sous le leadership éclairé de S. M. le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste. Dans le même sillage, le Maroc abrite actuellement, à Tanger, la quarante-septième conférence des dirigeants arabes de la police et de la sécurité, qui constitue l'occasion de débattre, notamment, de l'utilisation des technologies modernes dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la cybercriminalité et la criminalité transnationale organisée.

Pour conclure, ma délégation souligne la nécessité de renforcer les efforts collectifs de la communauté internationale afin de mieux promouvoir la mise en place d'une sécurité internationale et régionale qui repose sur le respect mutuel, le bon voisinage et la coopération effective et agissante.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

M^{me} Narváez Ojeda (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili tient à remercier l'Équateur d'avoir organisé ce débat public et prend note des exposés et des contributions que nous avons entendus. Nous souhaitons plein succès à l'Équateur durant sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Il ne fait aucun doute que la criminalité transnationale organisée est un des problèmes les plus graves auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui et qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales une grave menace qui, de manière indiscutable, touche les femmes et les filles de manière disproportionnée. Nous pensons que le modèle actuel de la criminalité internationale organisée présente trois caractéristiques fondamentales par rapport à ses formes précédentes : elle est présente au niveau mondial, elle a des liens transnationaux étendus et, surtout, elle est en mesure de défier l'autorité nationale et internationale. Dans ce contexte mondial, il convient de renforcer et d'améliorer la coopération internationale et de renforcer l'engagement en faveur des entités multilatérales et régionales pour lutter contre la criminalité transnationale organisée.

L'objectif est de faciliter l'échange efficace d'informations à des fins de prévention, ainsi que pour poursuivre et traduire en justice les personnes qui prennent part à ces activités criminelles et renforcer les capacités de contrôle et de détection aux frontières.

Il convient d'aborder également une autre problématique, à savoir le fait que les groupes criminels impliqués dans la criminalité organisée doivent très souvent réinvestir leurs gains dans l'achat de biens immobiliers et d'actifs pour dissimuler leur origine illicite – c'est ce que l'on appelle le blanchiment d'argent –, ce qui fait peser des risques graves sur les systèmes financiers des pays concernés et complique les enquêtes criminelles menées par les autorités chargées des poursuites. En outre, ces revenus peuvent être dirigés vers des entités dans d'autres régions afin de financer le terrorisme.

La corruption peut être considérée comme un crime inhérent à la criminalité transnationale organisée, car elle accompagne, d'une manière ou d'une autre, tous les crimes associés à ce phénomène, qu'il s'agisse du versement de pots-de-vin à des fonctionnaires, de la corruption en tant que telle, de trafics d'influence, de la facilitation du blanchiment de produits d'activités illégales ou même de l'obtention d'informations privilégiées. Nous sommes conscients que les crimes et la violence qui y est associée ont des répercussions qui suscitent non seulement l'inquiétude et la peur au sein de la population et coûtent la vie à des individus, mais qui sèment aussi le doute quant à la légitimité et à l'efficacité de la démocratie, de l'État et de ses institutions.

Pour l'Amérique latine, et pour notre pays en particulier, la criminalité transnationale organisée est une préoccupation constante, car elle est étroitement liée au trafic de drogue. Parmi les autres activités criminelles figurent le trafic d'armes, la traite des personnes, la contrebande et le trafic de migrants. Ces activités ont de lourdes conséquences sur la sûreté publique des pays de la région et portent atteinte au développement humain, à la gouvernance et à la démocratie.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler une fois de plus le bouleversement que ce fléau a provoqué en Haïti. Certaines données confirment que le terrorisme a des liens étroits avec la criminalité organisée, précisément parce que le trafic de drogue est une importante source de financement. Je voudrais évoquer brièvement le programme de coopération internationale entre l'Amérique latine et l'Union européenne, connu sous le nom de Programme d'assistance contre la criminalité transnationale organisée, qui vise à contribuer à la sécurité et à la

justice en Amérique latine grâce au soutien de l'Union européenne à la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Ce programme a conduit à la création du Comité latino-américain sur la sécurité intérieure, qui a pour objectif d'unir les efforts des pays d'Amérique latine afin de coordonner leurs actions, de formuler des politiques de sécurité et de définir des stratégies communes pour lutter contre la criminalité organisée. Il s'agit d'un espace essentiel de dialogue de haut niveau entre l'Amérique latine et l'Union européenne en matière de sécurité. Nous avons appris que l'Équateur assurera la présidence du Comité l'année prochaine. Nous saisissons tout naturellement cette occasion pour lui souhaiter plein succès dans la réalisation des objectifs escomptés et l'assurer du soutien de mon pays à cet égard.

Enfin, qu'il me soit permis de mentionner ici les efforts déployés par mon pays, le Chili, dans ce domaine, et de témoigner ainsi de l'importance que cette question revêt pour notre état de droit. En décembre 2022, le Ministère chilien de l'intérieur et de la sûreté publique a lancé la première politique nationale contre la criminalité organisée, un effort coordonné qui rassemble de manière dynamique 17 institutions publiques jouant un rôle de premier plan dans la lutte contre la criminalité. Son objectif principal est de démanteler les bandes et les organisations criminelles et de les affaiblir sur le plan financier et économique. Plus précisément, elle vise à mettre à jour les normes relatives aux poursuites concernant ce crime, les capacités de la police et les outils des institutions qui travaillent dans le domaine de la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Danemark.

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Nous remercions l'Équateur d'avoir organisé le présent débat public ainsi que tous les intervenants d'aujourd'hui de leurs exposés importants.

La criminalité transnationale organisée et l'économie politique des conflits sont étroitement liées. Les possibilités d'enrichissement criminel sont souvent à l'origine de la reprise des hostilités, et dans la plupart des cas, pour des raisons liées aux drogues illicites ou aux ressources naturelles. Même lorsque ce n'est pas le cas, les conflits attirent les acteurs criminels. Les parties au conflit ont besoin d'argent et de ressources pour maintenir leur capacité de combattre. Les activités criminelles

leur permettent de s'en procurer. En outre, les acteurs criminels sont souvent basés dans des pays voisins, ce qui entraîne une régionalisation des conflits et une propagation de leurs effets déstabilisateurs au-delà des frontières. Nous devons lutter contre la criminalité transnationale organisée, tant dans les zones de conflit qu'au-delà.

Nous, les pays nordiques, profitons de cette occasion pour mettre en avant deux questions clefs qui doivent guider l'approche multilatérale.

Premièrement, compte tenu du fait que la criminalité organisée transnationale dans les situations de conflit est une question d'économie politique, la réponse doit être adaptée en conséquence. Elle doit être globale et il faut accorder l'attention voulue aux mesures diplomatiques, judiciaires, sécuritaires, de développement et de lutte contre la corruption. Pour adapter la réponse, la communauté internationale doit approfondir ses connaissances des réseaux criminels transnationaux et de la manière dont ils contribuent à la propagation du terrorisme et à l'exacerbation des dynamiques de conflit. À cet égard, nous saluons le travail et les précieuses contributions des groupes d'experts et des équipes de suivi des régimes de sanctions de l'ONU compétents. Nous appelons de nos vœux le renforcement de cette surveillance internationale. En outre, nous plaidons pour l'amélioration de la coordination et le renforcement du partenariat entre toutes les entités des Nations Unies, de préférence grâce à la mise en place d'une équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre encore plus efficace.

Cela dit, les acteurs locaux sont souvent les mieux placés pour identifier les réseaux criminels et les flux commerciaux illicites, et ils doivent être associés aux efforts visant à amener les criminels à répondre de leurs actes. Les militants et les groupes de la société civile peuvent éclairer et appuyer les efforts déployés pour lutter contre les effets de la criminalité sur les conflits. Ce sont des personnes courageuses qui prennent des risques pour dénoncer et combattre les activités criminelles. Leur protection doit être assurée.

Notre deuxième observation concerne la stratégie adoptée face à la criminalité transnationale organisée, qui doit être guidée par les valeurs fondamentales de l'ONU que sont les droits humains, la bonne gouvernance et l'état de droit. La majorité des victimes de la criminalité et des conflits sont des civils qui sont la cible d'extorsion, de la traite des personnes et d'enlèvement, et qui finissent par payer le prix de la lutte pour les profits tirés de l'activité criminelle. En outre, bon nombre d'acteurs de second rang de la criminalité transnationale organisée n'ont jamais

voulu être des criminels. La pauvreté pousse certains d'entre eux à faire des choix peu sociables, tandis que d'autres sont forcés, parfois sous la menace d'une arme, à participer à des activités criminelles. Notre approche de la criminalité transnationale organisée doit établir une distinction entre la criminalité, moyen de subsistance, et la criminalité, moyen d'entretenir un conflit. Nous devons assurer le développement économique afin d'offrir de nouveaux moyens de subsistance plus intéressants, tout en améliorant la gouvernance et l'application de la loi.

Enfin, nous devons adopter une approche globale et multilatérale de la criminalité transnationale organisée, de ses causes et de ses effets sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons renforcer les travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre. Ceux qui font entendre leur voix doivent être soutenus et protégés. Enfin, nous ne pourrions nous attaquer aux causes profondes que si nous restons fidèles à nos valeurs, si nous assurons le développement économique et si nous renforçons l'état de droit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Van Schalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à remercier l'Équateur d'avoir organisé cet important débat public sur les problèmes posés par la criminalité transnationale organisée dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons également des exposés instructifs présentés sur les tendances mondiales observées s'agissant des réseaux criminels transnationaux et sur le rôle joué par la criminalité transnationale organisée dans la pérennisation des conflits armés, du terrorisme et de la corruption, ainsi que dans la remise en cause de l'état de droit.

Le caractère transversal de la criminalité transnationale organisée, alimentée notamment par le trafic de drogue, la traite des êtres humains, les flux financiers illicites, la cybercriminalité et le terrorisme, représente une menace majeure pour la communauté internationale et a des conséquences socioéconomiques dévastatrices. C'est ce que confirme le rapport de 2023 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) sur les tendances et les nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et les mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face, qui met l'accent sur les homicides, la traite des êtres humains et la sollicitation de pots-de-vin.

Il est largement admis que, dans certaines situations, la criminalité transnationale organisée perpétue les conflits armés et le terrorisme, par le trafic d'armes et la redistribution des produits illicites de la criminalité à des terroristes et des acteurs armés non étatiques. C'est ce qui ressort de l'évaluation de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée au Sahel, réalisée par l'ONUDD en 2023, qui montre que la criminalité transnationale organisée peut constituer une source de financement et d'assistance logistique pour les groupes terroristes. C'est pourquoi l'Afrique du Sud souscrit aux appels en faveur du renforcement de la coopération régionale, sous-régionale et internationale en vue d'accélérer la concrétisation de nos engagements internationaux, conformément à la responsabilité première qui incombe aux États Membres d'instaurer et de maintenir la paix et la sécurité.

Nous sommes également prêts à collaborer avec d'autres États Membres afin de cerner les tendances et de combler les lacunes s'agissant de prévenir et combattre efficacement les problèmes posés par la criminalité transnationale organisée, ainsi que le rôle qu'elle joue pour alimenter le terrorisme et déstabiliser la paix et la sécurité dans le monde.

La recrudescence des activités d'exploitation minière illégale, auxquelles se livrent des organisations criminelles locales et transfrontalières, s'accompagne de diverses autres infractions secondaires, telles que la traite des êtres humains et le financement de guerres des gangs. De même, ces dernières ont refait surface dans le domaine de la criminalité liée aux espèces sauvages, comme le braconnage des rhinocéros et de plusieurs autres espèces de la flore et de la faune sauvages. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de l'appui apporté par le Bureau régional de l'ONUDD pour l'Afrique australe, ainsi que de l'assistance technique et du renforcement des capacités fournis par l'intermédiaire de divers programmes de formation et de recherche, qui contribuent à l'élaboration de politiques et de législations visant à endiguer ce fléau.

Enfin, s'il est judicieux d'accorder une attention particulière aux liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, notamment le fait qu'ils fragilisent la paix et la stabilité, nous encourageons les États Membres à lutter contre ce fléau de manière globale, ce qui suppose d'éliminer toute forme de coopération, de coexistence et de convergence entre ces groupes criminels, ainsi que de démanteler les réseaux criminels. Nous sommes convaincus que ces efforts contribueront de manière notable à la réalisation de l'objectif de développement

durable n° 16, qui nous engage à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance très importante, qui tombe à point nommé.

L'Italie a toujours accordé la plus grande importance à la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et cette année ne déroge pas à la règle. Nous appuyons fermement le projet de résolution de portée générale soumis à l'Assemblée générale sur la criminalité (A/C.3/78/L.8/Rev.1), qui réaffirme le rôle central du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, y compris ses capacités de coopération technique. La Troisième Commission a adopté le projet de résolution par consensus et 85 États Membres s'en sont portés coauteurs. Le projet de résolution s'appuie sur le texte de l'année dernière (résolution 77/237 de l'Assemblée générale) et tient compte des évolutions les plus récentes dans le domaine de la coopération multilatérale, notamment les résultats notables obtenus par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à Vienne et, en particulier, les cinq projets de résolution qui seront adoptés par l'Assemblée générale dans les jours qui viennent. Nous nous félicitons également que le texte du projet de résolution contienne de nouvelles dispositions qui renforcent le rôle des politiques de prévention de la criminalité juvénile, la protection de l'environnement et l'importance d'une lutte efficace contre le fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles visant les enfants. Ces éléments doivent être considérés comme la nouvelle frontière dans la lutte contre ces crimes. Nous nous réjouissons aussi que le texte à l'examen renforce le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'exécution de son mandat au titre du projet de résolution sur des questions importantes telles que l'accès à l'assistance juridique, les mesures de lutte contre la corruption, la prévention de la

criminalité et les politiques d'assistance technique liées à la jeunesse et à la lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne les questions soulevées dans la note de cadrage (S/2023/933, annexe), l'Italie souhaite souligner l'importance de la coopération policière et judiciaire. Il ne fait aucun doute que la criminalité organisée revêt toujours une dimension transnationale et qu'un combat efficace contre celle-ci doit reposer sur deux éléments : premièrement, des instruments juridiques qui rationalisent la coopération et garantissent l'admissibilité, dans les procédures nationales, des éléments de preuve recueillis à l'étranger ; et deuxièmement, la création d'unités spécialisées capables d'utiliser des instruments de pointe pour repérer les groupes criminels organisés et enquêter sur eux. Dans ce contexte, je tiens à souligner l'importance des équipes d'enquête mixtes, qui apportent un appui crucial lorsqu'un même crime fait l'objet de procédures parallèles. Le fondement juridique de cet instrument est l'article 19 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, appelée Convention de Palerme. Au niveau régional, cependant, d'autres accords contraignants prévoient également la mise en place éventuelle d'équipes d'enquête mixtes.

Enfin, je voudrais rappeler que nous célébrons un anniversaire ces jours-ci : la Convention de Palerme est entrée en vigueur il y a 20 ans et est toujours considérée comme l'instrument juridique international le plus efficace dans la lutte contre la criminalité organisée. Nous devons continuer à œuvrer en faveur de sa pleine application, ainsi que de la mise en œuvre intégrale et effective de ses protocoles, en particulier ceux qui concernent la traite des personnes et le trafic de migrants. Nous estimons qu'il faut encourager et soutenir de nouvelles ratifications de ces protocoles et de nouvelles adhésions à ceux-ci, car ces crimes odieux requièrent une réponse et une répression internationales de plus en plus énergiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à midi.